

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 579

16 juin 2005

SOMMAIRE

Advanced Risk Private Equity S.à r.l., Sicar, Luxembourg	27763	HAIG Partners, Luxembourg	27763
Aeris Technology Investment Company S.A., Sicar, Luxembourg	27747	Icare S.A.H., Luxembourg	27784
Agestalux S.A., Luxembourg	27787	ING International (II) Sicav, Luxembourg	27782
Alpine Foreign Investments S.A., Luxembourg ...	27777	International Compagnie d'Information S.A., Luxembourg	27776
Amberlux S.A.H., Luxembourg	27779	Investment Solutions S.A., Strassen	27786
B & B Bepuvo Holding S.A., Luxembourg	27791	Kapinvest Europe Holding S.A., Luxembourg ...	27788
Bassatne Holding Company S.A., Luxembourg ...	27771	Köner + Keutz Finanz AG, Luxembourg	27786
Bassatne Holding Company S.A., Luxembourg ...	27771	Malifra S.A.H., Luxembourg	27791
Bassatne Holding Company S.A., Luxembourg ...	27771	MDI - Motor Development International S.A.H., Luxembourg	27773
Bassatne Holding Company S.A., Luxembourg ...	27771	METIL, Métallisation Industrielle Luxembourg-geoise, S.à r.l., Sanem	27746
Bassatne Holding Company S.A., Luxembourg ...	27772	Mobil Plastics Europe Inc., S.A., Luxembourg ...	27776
Bassatne Holding Company S.A., Luxembourg ...	27772	Mondofinance International S.A., Luxembourg ..	27781
Bassatne Holding Company S.A., Luxembourg ...	27772	Montage International S.A.H., Luxembourg	27790
Bassatne Holding Company S.A., Luxembourg ...	27772	Montignac S.A.H., Luxembourg	27788
Bassatne Holding Company S.A., Luxembourg ...	27772	MVS S.A., Luxembourg	27773
Bassatne Holding Company S.A., Luxembourg ...	27775	Nova Editor S.A., Luxembourg	27781
BDM Technologies Holding S.A., Luxembourg ...	27790	Nova Editor S.A., Luxembourg	27782
Braunfinanz S.A., Luxembourg	27779	Palmgrove Invest S.A., Luxembourg	27780
Chablis S.A., Luxembourg	27779	Parker Holding S.A., Luxembourg	27785
Chimpex S.A.H., Luxembourg	27787	PCC Invest S.A., Strassen	27780
COFIDICO - Compagnie Financière pour le Développement Industriel et Commercial S.A.H., Luxembourg	27792	Phitex S.A.H., Luxembourg	27783
Cognis Holding Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	27773	Pierra Menta Holding S.A., Luxembourg	27790
Demifin S.A., Luxembourg	27746	ProLogis Germany II, S.à r.l., Luxembourg	27774
Domeux Holding S.A., Luxembourg	27780	ProLogis Germany III, S.à r.l., Luxembourg	27774
Dorémi S.A.H., Luxembourg	27778	ProLogis Germany IV, S.à r.l., Luxembourg	27775
Elsa S.A.H., Luxembourg	27779	ProLogis UK VI, S.à r.l., Luxembourg	27775
ExxonMobil Chemical Films Europe Inc. S.A., Luxembourg	27777	ProLogis UK VIII, S.à r.l., Luxembourg	27776
Ficino S.A.H., Luxembourg	27778	ProLogis UK X, S.à r.l., Luxembourg	27776
Financial Overseas Investment S.A.H., Luxembourg	27792	Regidor Holding S.A., Luxembourg	27781
Financière de l'Yser Holding S.A., Luxembourg ...	27789	Rordi Holding S.A., Luxembourg	27781
Finsa S.A., Strassen	27786	Rosa S.A., Luxembourg	27777
Globe Interfin Holding S.A., Luxembourg	27780	Routing Finance & Co S.A., Luxembourg	27747
		Saval Airchilling & Freezing Systems S.A., Luxembourg	27777
		Société Financière de Senningerberg S.A.H., Luxembourg	27784
		Société Financière de Senningerberg S.A.H., Lu-	

..... Luxembourg	27787	UFF International S.A., Luxembourg	27773
Société Financière de Senningerberg S.A.H., Luxembourg	27789	Unit Investments S.A.H., Luxembourg	27783
Société Financière de Senningerberg S.A.H., Luxembourg	27789	Vador S.A., Luxembourg	27774
Spoletto S.A.H., Luxembourg	27784	Valensole S.A.H., Luxembourg	27785
Teranim S.A.H., Luxembourg	27785	Velafi Holding S.A., Luxembourg	27778
TF Group Holding S.A., Luxembourg	27788	Villeneuve Investissements S.A., Luxembourg	27791
Tricos S.A.H., Luxembourg	27783	Wilver S.A., Luxembourg	27774
		Zanetti S.A.H., Luxembourg	27782
		Zin S.A.H., Luxembourg	27778

DEMIFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.
R. C. Luxembourg B 68.270.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires du 3 novembre 2004

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires du 3 novembre 2004:

Première résolution

Nouvelles nominations au sein du conseil d'administration, suite au décès de Monsieur Semen Livshits et Monsieur David Cohen, administrateurs:

- Monsieur Andrey Demenko, entrepreneur, né à Jambul (anciennement URSS), le 16 novembre 1969;
- Monsieur Vladimir Pratushevich, entrepreneur, né à Leningrad (anciennement URSS), le 21 décembre 1965.

Tous deux demeurant professionnellement à RU-190115 St. Pétersbourg, Tverskaya Str., n° 8.

Fin de mandat: à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en avril 2010 pour statuer sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2009.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, le conseil d'administration se compose de la manière suivante:

- Monsieur Ilya Turpiashvili, administrateur, président du conseil d'administration,
- Monsieur Revaz Carazanashvili, administrateur;
- Monsieur Andrey Demenko, administrateur;
- Monsieur Vladimir Pratushevich, administrateur.

Luxembourg, le 17 janvier 2005.

FIDUCIAIRE DU KIEM, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 février 2005, réf. LSO-BB05249. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(017233.3/000/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2005.

**METIL, METALLISATION INDUSTRIELLE LUXEMBOURGEOISE, S.à r.l.,
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4991 Sanem, 37, rue de l'Industrie.
R. C. Luxembourg B 41.666.

DISSOLUTION

Extrait

Il découle d'un acte reçu le 8 février 2005 par Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette que la société a été dissoute et liquidée.

Que décharge pleine et entière a été accordée au gérant.

Les livres et les documents de la sociétés seront conservés pendant une durée de cinq (5) années au siège de la société, sis à L-4991 Sanem, 37 rue de l'Industrie.

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 15 février 2005.

Aloyse Biel

Notaire

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2005, réf. LSO-BB04170. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(017096.3/203/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2005.

ROUTING FINANCE & Co S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 30, rue Marie-Adélaïde.
R. C. Luxembourg B 92.731.

 —
EXTRAIT

La démission de Monsieur Emile Wirtz de ses fonctions d'administrateur de la société avec effet au 16 juillet 2003, entraîne également sa démission du poste d'administrateur-délégué de la société à la même date.

Le poste d'administrateur-délégué reste vacant depuis le 16 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 15 février 2005, réf. LSO-BB03373. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(014733.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2005.

**AERIS TECHNOLOGY INVESTMENT COMPANY S.A., SICAR,
Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Registered office: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 108.375.

 —
STATUTES

In the year two thousand five on the third of June.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

- 1) Mr George Rehm, managing partner of FirstVentury Equity GmbH, residing professionally at Villa Bosch, Schloss-Wolfsbrunnenweg, 33, 69118 Heidelberg, Germany,
duly represented by Michèle Eisenhuth, avocat, residing professionally in 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg,
by virtue of a power of attorney given in Heidelberg on 18 May 2005.
- 2) Mr Uwe R. Feuersenger, managing partner of FirstVentury Equity GmbH, residing professionally at Villa Bosch, Schloss-Wolfsbrunnenweg, 33, 69118 Heidelberg, Germany,
duly represented by Michèle Kemp, avocat, residing professionally in 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg,
by virtue of a power of attorney given in Heidelberg, on 18 May 2005.
- 3) Mr Michael W. Kelly, managing partner of FirstVentury Equity GmbH residing professionally at Villa Bosch, Schloss-Wolfsbrunnenweg, 33, 69118 Heidelberg, Germany,
duly represented by Michèle Kemp, avocat, residing professionally in 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg,
by virtue of a power of attorney given in Sonoma, CA, USA, on 20 May 2005.
- 4) Mr Niall Davis, partner of FirstVentury Equity GmbH, domiciled at Villa Bosch, Schloss-Wolfsbrunnenweg, 33, 69118 Heidelberg, Germany, duly represented by Michèle Kemp, avocat, residing professionally in 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Heidelberg on 18 May 2005.
- 5) Mr Frank Mühlenbeck, partner of FirstVentury Equity GmbH, residing professionally at Villa Bosch, Schloss-Wolfsbrunnenweg, 33, 69118 Heidelberg, Germany,
duly represented by Michèle Kemp, avocat, residing professionally in 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg,
by virtue of a power of attorney given in Heidelberg on 18 May 2005.

The powers of attorney given, signed *ne varietur* by all the appearing persons and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, in the capacity in which they act have requested the notary to state as follows the Articles of Incorporation (the «Articles») of a company which they form between themselves.

Title I. - Name - Registered office - Duration - Purpose

Art. 1. - Name. There is hereby established among the subscribers and those who may become owners of shares in the future, a public limited company («société anonyme» or «SA») with variable share capital qualifying as an investment company in risk capital («société d'investissement en capital à risque» or «SICAR») under the name of «AERIS TECHNOLOGY INVESTMENT COMPANY S.A.», SICAR (hereinafter the «Company»).

The Company shall be governed by the law of 15 June 2004 relating to the société d'investissement en capital à risque (the «2004 Law»).

Art. 2. - Registered Office. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a decision of the board of directors. Within the same municipality, the registered office may be transferred through simple resolution of the board of directors.

In the event that the board of directors determines that extraordinary political or military events have occurred or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad

until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg corporation.

Art. 3. - Duration/Term. The Company is established for a limited period of time of ten (10) years (the «Prescribed Fixed Term») from the date of the Initial Closing as defined in sales documents of the Company (the «Private Placement Memorandum» or «PPM»).

The Company's term may, on proposal of the board of directors, be extended for two (2) additional periods of one (1) year or dissolved prior to the end of the Prescribed Fixed Term at any time by a resolution of the general meeting of the Shareholders subject to the quorum and majority requirements set out in Articles 25 and 27.

The board of directors may furthermore propose to the Shareholders to liquidate the Company sooner in the event commitments (as defined in the PPM) amounting to less than 75 million (seventy-five million euros) have been reached at the Initial Closing.

The Company may enter into agreements extending beyond its life, subject to the unanimous approval of the board of directors.

Art. 4. - Purpose. The purpose of the Company is the investment of its funds in risk capital, within the widest meaning permitted under the 2004 Law.

The Company may also invest its funds in any other assets permitted by the 2004 Law and consistent with its purposes, as described herein.

Furthermore, the Company may take any measures and carry out any transaction which it may deem useful for the fulfillment and development of its purposes, to the fullest extent permitted under the 2004 Law.

Title II. - Share Capital - Classes of Shares - Net Asset Value

Art. 5. - Share Capital - Classes of Shares. The capital of the Company shall be represented by Shares with no par value and shall at any time be equal to the total net assets of the Company pursuant to Article 11 «Calculation of Net Asset Value per Share» hereof. The minimum capital of the Company, which must be paid in within twelve (12) months after the date on which the Company has been authorized as a société d'investissement en capital à risque (SICAR) under Luxembourg law, is one million euros (EUR 1,000,000.-). The initial share capital of the Company will be EUR 1,000,000.- (one million euros) divided into 10,000 (ten thousand) Founder Shares which are issued at an initial issue price of EUR 100.- (one hundred euros) per Founder Share. The Founder Shares have been paid in up to 5%, with the remaining 95% being paid in proportionately, with each successive capital call. If the minimum paid-in share capital is not reached within twelve (12) months after the date on which the Company has been authorized as a SICAR, the board of directors shall propose to the Shareholders to liquidate the Company.

The share capital of the Company shall be represented by the following three (3) classes (the «Classes») of Shares of no par value:

(i) «Founder Shares»: Shares which have been subscribed initially upon the incorporation of the Company by those holding Founder Shares (actionnaires privilégiés); and

(ii) «Investor Shares»: Shares which shall be subscribed by Investors (as defined hereinafter) acceding to the Company during the Initial Subscription Period as defined in the PPM and Shares which shall be subscribed at subsequent closings (as defined in the PPM). Investor Shares subscribed during the Initial Subscription Period will benefit from a preferred distribution policy (the «Class A Investor Shares») of a hurdle rate of 8%, as described under Article 24 «Distributions» herein. All other Investor Shares subscribed at subsequent closings (the «Class B Investor Shares») will not benefit from this preferred distribution policy but will benefit from a distribution at a lower hurdle rate of 6% as described under Article 24 «Distributions» herein.

The holders of all classes of Shares will be defined collectively as the shareholder(s) (the «Shareholder(s)»), and separately, as the founder shareholders (the «Founder Shareholder(s)») for those shareholders holding Founder Shares and as the investors (the «Investor(s)») for those shareholders holding Class A and/or Class B Investor Shares).

Distribution rules for both Founder and Investor Shares are described hereunder under Article 24 «Distributions».

Investor Shares and Founder Shares will be hereafter collectively defined as the «Shares».

The board of directors may create additional Classes of Shares from time to time in which case these Articles shall be updated accordingly.

The board of directors is furthermore authorized to issue, in accordance with Article 8 «Issue of Shares» herein and the provisions of the PPM, an unlimited number of partially paid Founder Shares as well as an unlimited number of fully paid up Investor Shares, without reserving for the existing Investors a preferential right to subscribe for the Investor Shares to be issued.

For the purpose of determining the capital of the Company, the net assets attributable to each Class of Shares shall, if not expressed in euro («EUR»), be converted into euro and the capital shall be the total of the net assets of all the Classes of Shares.

Commitments generally will be drawn-down as necessary to fund investments and to meet Company expenses. A minimum of ten (10) business days written notice (a «Funding Notice») will be given by the board of directors to the Shareholders. Each Funding Notice will specify the funding date, amount and proposed use of proceeds for each draw-down, as well as providing appropriate payment instructions. A business day is a day on which banks are legally open for business in Luxembourg.

Any Investor who fails to contribute the full amount specified in a Funding Notice within five business days of the specified due date or any other payment required to be made by it by the board of directors, may be determined to be a defaulting investor (a «Defaulting Investor») at the discretion of the board of directors. The board of directors in its sole discretion may waive or permit the cure of the condition causing such default, subject to such conditions upon which the board of directors and such Defaulting Investor may, from time to time, agree.

A Defaulting Investor may be subject to forfeitures of distributions that it otherwise would have received.

Art. 6. - Shares/Form of Shares. (a) Shares may only be subscribed by Investors who either qualify as institutional investors, professional investors or experienced investors, and as such qualifying as well-informed investors within the meaning of article 2 of the 2004 Law.

(b) All Shares shall be issued in registered form.

The transcription of the Shareholder's name in the register of registered Shares evidences his right of ownership of such Shares. Share certificates may be issued in registered form at the discretion of the board of directors and shall be executed by the board of directors. Such signature may be either manual, or printed, or by facsimile. If Share certificates are issued and a Shareholder desires that more than one Share certificate be issued for his Shares, the cost of such additional certificates may be charged to such Shareholder.

All issued Shares of the Company shall be transcribed in the register of shareholders (the «Register»), which shall be kept by the board of directors or by one entity designated for this purpose by the Company. The Register shall contain the name of each Shareholder, his residence, registered office or elected domicile, the number and Class of Shares held by him, the amount paid in on each Share and banking references. Until notified by individual Shareholders in writing, the Company may treat the information contained in the Register as accurate and current and shall be entitled, in particular, to use the addresses in the Register for the sending of notices and announcements and the inscribed banking references recorded therein for the making of any payments.

(c) Transfers of Shares between well-informed investors, if permitted, are subject to the prior approval by the board of directors as set out in Article 7 below and shall be effected by transcription of the transfer made in the Register. Transfers shall be effective upon delivery to the Company of the transfer form provided for such purpose by the board of directors, along with other instruments of transfer satisfactory to the Company and, if Share certificates have been issued, the relevant Share certificates.

(d) If any Shareholder can prove to the satisfaction of the Company that his Share certificate has been mislaid, lost, stolen or destroyed, he may request issuance of a duplicate certificate, subject to such conditions as the Company may determine, according to the applicable provisions of the relevant law. Upon the issuance of a new Share certificate, which shall bear the legend «Duplicate» and which shall be transcribed as duplicate, the original Share certificate in whose place the new certificate has been issued shall become void. Mutilated Share certificates may be exchanged for new certificates by order of the Company. The mutilated certificates shall be delivered to the Company and shall be immediately annulled. The Company may, at its election, charge the Shareholder for the costs of a duplicate or other issuance of a new Share certificate, including all reasonable expenses incurred by the Company in connection the issuance and registration thereof, or in connection with the cancellation of the old certificate.

(e) Fractional Shares may be issued up to three decimal places and shall carry rights in proportion to the fraction of a Share they represent but shall carry no voting rights unless they represent one whole Share.

(f) Each Share is entitled to one vote at every meeting of Shareholders and, if applicable, at separate Class meetings of the holders of Shares of each Class of Shares issued.

(g) The Company shall recognize only a single owner per Share. If one or more Shares are jointly owned or if the ownership of such Share(s) is disputed, those persons claiming a right to such Share(s) have to appoint one single attorney in fact to represent such Share(s) to the Company. A failure to appoint such attorney shall result in a suspension of all rights attached to such Share(s).

(h) Each Shareholder shall be asked to sign a subscription agreement irrevocably committing him to make all subscriptions and payments for the entire committed amount.

Art. 7. - Transfer of Shares. Any transfer of Shares may only be made between well-informed investors and is subject to the prior approval by the board of directors:

a) Transfer of Investor Shares

Investor Shares may be transferred or assigned at any time, subject to (i) the prior written approval of the board of directors and (ii) the qualification as a well-informed investor and acceptance of such transferee(s) of the terms of the PPM and the terms of the subscription agreement executed by the transferor. To the extent the board of directors elects to withhold authorization of the proposed transfer of Investor Shares at any time, the remaining Investors shall have a pre-emptive right to acquire the relevant Investor Shares on a pro rata basis. If after a period of six (6) months, the remaining Investors do not exercise their pre-emptive purchase rights, the Investor may sell or assign its Investors Shares freely.

b) Transfer of Founder Shares

Founder Shares may not be transferred or assigned until they have been fully paid. Thereafter they may be sold subject to the prior approval of the board of directors as set forth above.

Art. 8. - Issue of Shares. The board of directors is authorized to issue at any time an unlimited number of partially paid Founder Shares on the dates or periods as determined by the board of directors and as shall be further described in the PPM. In addition, the board of directors is authorized to issue an unlimited number of fully paid up Investor Shares at any time without reserving a preferential right for existing Investors to subscribe for such additional Investor Shares.

Potential investors may be proposed to commit to subscribe to Investor Shares on one or more dates or periods as determined by the board of directors (each a «Closing») and which shall be indicated and more fully described in the PPM.

Payments for subscriptions of Investor Shares shall be made in whole on a Closing or on any other date as determined by the board of directors, as indicated and more fully described in the PPM. Similarly, payments for subscriptions of Founder Shares shall be made in part on a Closing or on any other date as determined by the board of directors. Mode of payment for such subscriptions shall be determined by the board of directors and more fully described in the PPM.

The board of directors may, at its sole discretion, determine other subscription conditions, including but not limited to minimum commitments on Closings, subsequent commitments, default interests, payment of additional charges, or other restrictions on ownership, in which case other conditions shall be disclosed and shall be more fully described in the PPM.

The Company may agree to issue Shares as consideration for a contribution in kind of securities or other assets, in compliance with the conditions set forth by Luxembourg law, in particular the obligation to deliver a valuation report from the auditor of the Company and provided that such securities or other assets comply with the investment objectives and strategy of the Company.

Art. 9. - Redemption of Shares. The Company is a closed-ended investment company; unilateral redemption requests by the Shareholders may not be accepted by the Company.

The Company may however redeem Shares whenever the board of directors considers a redemption to be in the best interests of the Company.

Shares may be redeemed by the Company in order to distribute to the Shareholders upon the disposal of an investment asset by the Company the net proceeds of such investment, in accordance with the provisions of Article 24 «Distributions» herein.

Redemptions will be made in accordance with the principles set forth in the PPM and as set forth below.

In addition thereto, the Shares may be redeemed compulsorily if a Shareholder ceases to be or is found not to be an institutional investor, a professional investor or experienced investor, qualifying as a well-informed investor within the meaning of article 2 of the 2004 Law, the terms and conditions of this redemption being set out in the PPM.

The Company shall have the right, if the board of directors so determines, to satisfy payment of the redemption price to any Shareholder who agrees, in kind, by allocating and transferring to such Shareholder investment certificates or shares from the Company's portfolio assets in a quantity equal to the value of the Shares to be redeemed. The nature and type of assets to be distributed in such case shall be determined on a fair and reasonable basis and without prejudicing the interests of the other Shareholders of the Company. The valuation employed for such allocation shall be confirmed by a special report of the auditor of the Company. The costs of any such transfers shall be borne by the transferee(s).

In certain circumstances, however, a Shareholder may be required to withdraw if its continued participation in the Company could be expected to have a material adverse effect on the Company.

Art. 10. - Conversion of Shares. Conversion of Shares from one Class into another is not allowed.

Art. 11. - Calculation of the Net Asset Value per Share. The net asset value per Share of each Class of Shares (the «Net Asset Value»), will be determined by the board of directors or an agent designated by the board of directors in the Company's reference currency (as determined in the PPM) on each Valuation Date as further defined in the PPM.

The Company will compute the Net Asset Value per Share of each Class of Shares as follows: on any Valuation Date the net assets of the Company attributable to each Class of Shares, being the value of the portion of assets less the portion of liabilities attributable to such Class, on any such Valuation Date, shall be divided by the number of Shares in the relevant Class then outstanding.

The value of the net assets of the Company is equal to the difference between the value of its gross assets and its liabilities.

The value of the Company shall be determined as follows:

(1) the value of any cash on hand or on deposit, bills and demand notes and accounts receivable, prepaid expenses, cash dividends and interest declared or accrued, and not yet received shall be deemed to be the full amount thereof, unless it is unlikely to be received in which case the value thereof shall be determined at after making such discount as the board of directors may consider appropriate from case to case to reflect the true value thereof;

(2) any transferable security and any money market instrument negotiated or listed on a stock exchange or any other organized market shall be valued on the basis of the last known price, unless this price is not deemed representative, in which case the value of such asset shall be determined on the basis of its foreseeable realisation value, in the good faith estimate of the board of directors;

(3) investments in private equity securities other than the above-referenced securities shall be valued according to the following principles:

The board of directors shall take into account the guidelines and principles for valuation of portfolio companies set out by the European Venture Capital Association (EVCA), with particular consideration of the following factors:

- Shares in companies acquired in the twelve (12) months' period prior to the Valuation Date shall be valued at cost, unless the board of directors considers that there has been a material deterioration in the financial position of a Portfolio Company (as defined in the PPM);

- Where a significant transaction which establishes an arm's length price has been effected, this transaction shall form the basis of valuation.

In absence of unusual circumstances, valuation of unquoted companies shall be reviewed on each Valuation Date;

(4) the value of any other assets of the Company shall be determined on the basis of the acquisition price thereof including all costs, fees and expenses connected with such acquisition or, if such acquisition price is not representative, on the reasonably foreseeable sales price thereof determined prudently and in good faith.

The Net Asset Value per each Class of Shares as of any Valuation Date shall be made available to the Investors at the registered office of the Company within the time frame established in the PPM.

Art. 12. - Suspension of the Determination of the Net Asset Value. The board of directors may suspend the determination of the Net Asset Value during:

- a) the existence of any state of affairs which constitutes an emergency, as a result of which disposals or accurate valuation of a substantial portion of the assets owned by the Company would be impracticable;
- b) any breakdown occurring in the means of information or calculation normally employed in determining the price or value of any of the investments or current stock exchange or market price;
- c) any period in which any of the principal stock exchanges or markets, on which any substantial portion of the investments of the Company are quoted or traded, is closed other than for ordinary holidays, or during a period in which trading is restricted or suspended.

Title III. - Administration - Supervision

Art. 13. - Directors. The Company shall be managed by a board of directors composed of not less than three members, who do not need to be Shareholders of the Company. They shall be elected for a term not exceeding six years. The directors shall be elected by the Shareholders, voting in each separate Class of Shares at a 50% majority vote of those present or represented, at a general meeting of Shareholders for which there shall be no quorum requirement; the latter shall further determine the number of directors, their remuneration and the term of their office.

Any director may be removed with or without cause or be replaced at any time by resolution adopted by the general meeting of Shareholders for which there shall be no quorum requirement and voting in each separate Class of Shares at a 50% majority vote of those present or represented.

In the event of a vacancy in the office of director, the remaining directors may temporarily fill such vacancy; the Shareholders shall take a final decision regarding such nomination at their next general meeting.

Art. 14. - Board of Directors' Meetings. The board of directors may choose from among its members a chairman and one or more vice-chairmen. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall write and keep the minutes of the meetings of the board of directors and of the Shareholders. The board of directors shall meet upon call by the chairman or any two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at the meetings of the directors and of the Shareholders. In his absence, the Shareholders or the board members shall decide by a majority vote that another director, or in case of a Shareholders' meeting, that any other person shall be in the chair of such meetings.

The board of directors may appoint any officers, including a general manager and any assistant general managers as well as any other officers that the Company deems necessary for the operation and management of the Company. Such appointments may be cancelled at any time by the board of directors. The officers need not be directors or Shareholders of the Company. Unless otherwise stipulated by these Articles, the officers shall have the rights and duties conferred upon them by the board of directors.

Written notice of any meeting of the board of directors shall be given to all directors at least twenty-four hours prior to the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. This notice may be waived by consent in writing, by telex, telefax or other similar means of communication. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places fixed in a resolution adopted by the board of directors.

A director may be represented at any meeting by his representative, acting by valid power of attorney. Directors may also be deemed to be present, when participating in meetings by teleconference, video conference, or similar means of real time, interactive, communication. A single director is entitled to act by power of attorney, in the name of one or more other members of the board.

The board of directors may only act pursuant to duly convened meetings of the board of directors. The directors may not bind the Company by their individual signatures, except if specifically authorized thereto by resolution of the board of directors.

The board of directors may act on behalf of the Company only if all the directors are present or represented.

Resolutions of the board of directors will be recorded in minutes signed by the chairman of the meeting. Copies of extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere will be validly signed by the chairman of the meeting or any two directors.

Resolutions require an unanimous vote.

Written resolutions approved and signed by all directors shall have the same legal effect as resolutions concluded at lawfully constituted directors' meetings; each director shall approve such resolution in writing, by telex, telefax or any other similar means of communication. All documents concerning such resolution, executed and confirmed by all directors, shall form the record which constitutes such a resolution.

Art. 15. - Powers of the Board of Directors. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of disposition and administration within the scope of the Company's purpose. The Company will make new investments only with the unanimous approval of the board of the directors.

All powers not expressly reserved by applicable law or by the present Articles to the general meeting of Shareholders shall be deemed to be in the competence of the board of directors.

In the event that two (2) or more of the directors cease to be actively involved with the business of the Company, 50% of the Investors (Classes A and B), voting as a separate class, shall have the right to terminate their commitment to further investments, except as they relate to existing contracts of the Company, and to cause the liquidation of the Company. In accordance with the relevant law on commercial companies of 10 August 1915, as amended (the «1915 Law»), the liquidation resolution requires a 2/3 vote of all Shareholders present or represented, subject to a presence quorum of 50% of the Shares then issued.

Art. 16. - Corporate Signature. Any two directors, by their joint signatures or those of their lawful representatives to whom authority has been granted, shall be authorized to legally bind the Company with respect to third parties.

Art. 17. - Conflict of Interest. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be rendered invalid by the fact that any one or more of the directors or officers of the board of directors is interested in, or is a director, associate, officer or employee of, such other company or firm.

Any director or officer of the board of directors who serves as a director, associate officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Transactions in which such a party is involved are valid and legally binding for the Company towards third parties only (i) if the interest of the director or officer in the conclusion of the business has been duly disclosed to the board of directors before the conclusion of the business and (ii) after that the board of directors has determined and approved that the transaction is still, after such disclosure, in the best interests of the Company and in compliance with the PPM.

Art. 18. - Custodian. The Company will enter into a custodian agreement with a Luxembourg bank (the «Custodian») which meets the requirements of the 2004 Law.

The Company's securities, cash and other permitted assets will be held in safekeeping under the supervision of the Custodian, which will fulfil the obligations and duties provided for by the 2004 Law.

If the Custodian desires to withdraw from such agreement, the board of directors shall employ its best efforts to find a successor custodian within two months of the effectiveness date of such withdrawal. Until a replacement custodian is engaged, which must occur within such two months period, the Custodian shall undertake all necessary measures to ensure the prudent management and adequately preserve the interests of the Shareholders of the Company.

The board of directors may terminate the appointment of the Custodian at any time, but shall not remove the Custodian unless and until a successor shall have been appointed to act in its place.

Generally, the duties of the Custodian shall cease:

a) in the event of the Custodian's voluntary withdrawal of or removal by the Company; subject to the requirement of replacement within two months, and Custodian's continuing obligation to take all necessary steps to prudently preserve the Shareholders' interests;

b) in the event the Custodian or the Company have been declared bankrupt, have entered into an composition with creditors, have obtained a suspension of payment, have been put under court controlled management or becomes the subject of a similar proceeding or have been placed into liquidation;

c) in the event the Luxembourg Supervisory Authority withdraws its authorization of the Company or the Custodian.

Title IV. - General Meetings - Accounting Year - Distributions

Art. 19. - General Meetings of Shareholders/General Meetings of Shareholders of a Class or of Classes of Shares. The general meeting of Shareholders shall represent all the Shareholders of the Company. It shall have the powers provided by law to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company to the extent such powers have not been delegated to the board of directors.

General meetings of Shareholders shall be convened by the board of directors pursuant to written notice setting forth the agenda, sent by registered letter to each Shareholder at its current Register address, posted at least eight (8) days prior to the scheduled meeting.

The annual general meeting of Shareholders shall be held on the last Friday of the month of June at 1:00 p.m. at the registered office of the Company or at a place specified in the notice of meeting. If such day is a legal or a bank holiday in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Other meetings of Shareholders may be held at such places and times as may be specified in the respective notices of meeting.

If all Shareholders are present or represented and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda, general meetings may take place without notice of meeting.

The board of directors may determine any other conditions which must be fulfilled by Shareholders in order to attend any meeting of Shareholders.

The business transacted at any meeting of the Shareholders shall be limited to the matters contained in the agenda (which shall include all matters required by law) and such business incidental to such agenda matters.

Each Share is entitled to one vote, in compliance with Luxembourg law and these Articles. A Shareholder may be represented or act at any meeting of Shareholders by appointing a third person in writing, by cable, telex or facsimile transmission. Such representative need not be a Shareholder and may be a director of the Company.

Unless otherwise provided by applicable law or herein, valid resolutions of the general meeting may be resolved by a simple majority vote of the Shareholders present or represented.

The rules and conditions set forth above shall also apply to a general meeting of Shareholders held for a single Class of Shares.

Art. 20. - Indemnification. The Company will indemnify, to the maximum extent permitted by Luxembourg law, the directors, the advisor and its respective directors and respective officers, partners, employees, affiliates and assigns, against liabilities, claims and related expenses including attorneys' fees, incurred by reason of any action performed or omitted in connection with the activities of the Company or in dealing with third parties on behalf of the Company, provided such action or decision not to act was taken in good faith, and does not constitute gross negligence, intentional misconduct, a knowing violation of law or an intentional or material breach of these Articles or the advisory agreement.

Art. 21. - Auditors. The accounting data related in the annual report of the Company shall be examined by an auditor («réviseur d'entreprises agréé») appointed by the general meeting of Shareholders and remunerated by the Company.

The auditor shall comply with all obligations and fulfil all requirements prescribed by the 2004 Law.

Art. 22. - Fiscal Year. The Company's fiscal year commences on 1st January and ends on 31st December of each year.

Art. 23. - Annual Report. The Company shall publish its audited annual report within a period of six (6) months of the end of each financial year.

Art. 24. - Distributions. The board of directors will distribute proceeds realized from disposals of investments, plus any dividends or interest income received to Shareholders as soon as practicable, provided however that the net assets of the Company shall not fall below 1 million; however, the board of directors may retain any and all amounts of such proceeds which it considers prudent reserves against future expenses and liabilities of the Company.

Dividends and distributions shall be declared or paid at any time with regard to any financial year of the Company (or part thereof), as the board of directors shall determine.

Distributions will be made in cash, in euro or in kind at the sole discretion of the directors (distributions in kind may be made only with the consent of a majority of the Shareholders of each Class of Shares and in the interest of the Shareholders).

Distributions attributable to any portfolio investment will be apportioned among the Investors and the Founder Shareholders as follows:

(i) Return of Contributed Capital: one hundred percent (100%) to the Shareholders in proportion to their actual paid-in capital until they have received distributions equal to their capital contributions;

(ii) Preferred Return: one hundred percent (100%) to the Investors in proportion to their contributed capital until Class A Investor Shares have received distributions equal to an 8% per annum compound interest and 6% per annum compound interest for Class B Investor Shares, calculated annually (the «Preferred Returns»), based upon their capital contributions, net of their pro rata share of Company expenses for all realized investments;

(iii) the remaining balance, among the Shareholders proportionately, such that the cumulative net gain of the Company has been distributed 80% to the Investors in proportion to their respective capital contributions, and 20% to the Founder Shareholders as Carried Interest.

Title V. - Final Provisions

Art. 25. - Dissolution of the Company. Notwithstanding the provisions of Article 3 «Duration/Term» herein, the Company may at any time be dissolved prior to the end of its Prescribed Fixed Term, at any time, by resolution of the general meeting of Shareholders, subject to the quorum and majority requirements of the 1915 Law.

Whenever the share capital falls below two-thirds of the minimum capital indicated in Article 5 hereto, «Share Capital - Classes of Shares», the question of the dissolution of the Company shall be referred to the general meeting of Shareholders by the board of directors. The general meeting of Shareholders, for which no quorum shall be required, shall resolve by simple majority of the votes of the Shares represented at the meeting whether to dissolve the Company or not.

The question of the dissolution of the Company shall further be referred to the general meeting of Shareholders whenever the share capital falls below one-fourth of the minimum capital set by Article 5 «Share Capital - Classes of Shares» herein; in such an event, the general meeting shall be held without any quorum requirements and the dissolution may be determined by a vote of shareholders holding one-fourth of the votes of the Shares represented at the meeting.

The general meeting of Shareholders must be convened no later than forty (40) days from date upon which it has been ascertained that the net assets of the Company have fallen below two-thirds or one-fourth of the legal minimum, as the case may be.

Art. 26. - Liquidation. In the event of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or more liquidators (the «Liquidator(s)»)(which may be a director) as appointed by the general meeting of the Shareholders as Liquidator, pursuant to the 2004 Law. Cash assets which have not been claimed by Shareholders at the close of the liquidation will be deposited in escrow with the Caisse des Consignations in Luxembourg. Should such amounts not be claimed within the prescribed period of thirty years, they may be forfeited.

The Liquidator, who may be a natural person or a legal entity, appointed by the general meeting of the Shareholders shall proceed with the orderly sale or liquidation of the assets of the Company and shall apply and distribute the proceeds of such sale or liquidation in the following order of priority, unless otherwise required by law:

(i) first, to pay all creditors of the Company (including Shareholders who are creditors) in the order of priority provided by law or otherwise;

(ii) second, to pay all expenses of liquidation;

(iii) third, if any proceeds remain, for distribution to the Investors and the Founder Shareholders or their legal representatives according to the general principles of distribution set forth in Article 24 hereof.

Upon dissolution, the Liquidator may (a) liquidate all or a portion of the Company assets and apply the proceeds of such liquidation in the manner set forth above and/or (b) hire independent appraisers to appraise the value of the Company assets not sold or otherwise disposed of, or determine the fair market value of such assets, and allocate any unrealized gain or loss determined by such appraisal to the Shareholders as though the properties in question had been sold on the date of distribution and, after giving effect to any such adjustment, distribute said assets in the manner set forth above, provided that the Liquidator shall in good faith attempt to liquidate sufficient Company assets to satisfy in cash the debts and liabilities described above.

If a Shareholder shall, upon the advice of counsel, determine that there is a reasonable likelihood that any distribution in kind of an asset would cause such Shareholder to be in violation of any law, regulation or judicial order, such Shareholder shall use its best efforts to make alternative arrangements for the sale or transfer into an escrow account of any such distribution on mutually agreeable terms.

A reasonable amount of time shall be allowed for the orderly liquidation of the assets of the Company and the discharge of liabilities to creditors, so as to enable the Liquidator to minimize the losses attendant in a liquidation.

Art. 27. - Amendments to the Articles. Any Shareholders resolution for the amendment of the present articles of incorporation must be passed subject to the quorum and majority requirements provided by the 1915 Law except as regards Article 13 and Article 27 which may only be amended by an affirmative vote of three-quarters of the Shares of each Class outstanding.

Art. 28. - Statement. Words imparting a masculine gender also include the feminine gender and words importing persons or shareholders also include corporations, partnerships associations and any other organized group of persons whether incorporated or not.

Art. 29. - Applicable Law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the 1915 Law and the 2004 Law, as such laws have been or may be amended from time to time.

All legal proceedings relating to disputes arising out of or relating to this document shall be subject to the exclusive jurisdiction of the Courts of the Grand Duchy of Luxembourg.

Subscription and Payment

The capital has been subscribed as follows:

<i>Name of Subscriber</i>	<i>Number of subscribed shares</i>
1.- Mr George Rehm, pre-qualified	2,500 (two thousand five hundred) Founder Shares
2.- Mr Uwe R. Feuersenger, pre-qualified	2,500 (two thousand five hundred) Founder Shares
3.- Mr Michael W. Kelly, pre-qualified	2,500 (two thousand five hundred) Founder Shares
4.- Mr Niall Davis, pre-qualified	1,250 (one thousand two hundred fifty) Founder Shares
5.- Mr Frank Mühlenbeck, pre-qualified	1,250 (one thousand two hundred fifty) Founder Shares

Upon incorporation, the Founder Shares were paid-in up to 5% i.e. an amount of fifty thousand euros (50,000.- EUR), as certified to the undersigned notary.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the 1915 Law on commercial companies, as amended, and expressly states that such conditions have been fulfilled.

Transitional Dispositions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall end on 31 December 2005.

The first annual general meeting of Shareholders shall be held in 2006.

Expenses

The expenses, costs, fees or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately eight thousand euros (8,000.- EUR).

Resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the Shareholders have resolved that:

The registered office of the Company shall be at boulevard Emmanuel Servais, 20, L-2535 Luxembourg.

The Company shall enter into a custodian agreement with BANQUE PRIVÉE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE, 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg.

The independent auditor for the Company shall be PricewaterhouseCoopers S.à r.l., 400, route d'Esch, B.P. 1443, L-1014 Luxembourg. The term of office of the auditor shall expire at the close of the annual general meeting of Shareholders approving the accounts as of 31 December 2005.

The following are elected as directors for a term to expire at the close of the annual general meeting of shareholders which shall deliberate on the annual accounts of the Company as at 31 December 2005.

Mr Uwe R. Feuersenger, managing partner of FirstVentury Equity GmbH, Chairman

Mr George M. Rehm, managing partner of FirstVentury Equity GmbH

Mr Michael W. Kelly, managing partner of FirstVentury Equity GmbH

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that upon request of the above-appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The documents having been read to the appearing persons, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, said persons signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille cinq, le trois juin.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

- 1) Monsieur George Rehm, associé-gérant (managing partner) de FirstVentury Equity GmbH, résidant professionnellement à Villa Bosch, Schloss-Wolfsbrunnenweg, 33, D-69118 Heidelberg, Allemagne, représenté par Michèle Eisenhuth, avocat, résidant professionnellement 14, rue Erasme, L-2010 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Heidelberg, le 18 mai 2005;
- 2) Monsieur Uwe R. Feuersenger, associé-gérant (managing partner) de FirstVentury Equity GmbH, résidant professionnellement à Villa Bosch, Schloss-Wolfsbrunnenweg, 33, D-69118 Heidelberg, Allemagne, représenté par Michèle Kemp, avocat, résidant professionnellement 14, rue Erasme, L-2010 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Heidelberg, le 18 mai 2005;
- 3) Monsieur Michael W. Kelly, associé-gérant (managing partner) de FirstVentury Equity GmbH, résidant professionnellement à Villa Bosch, Schloss-Wolfsbrunnenweg, 33, D-69118 Heidelberg, Allemagne, représenté par Michèle Kemp, avocat, résidant professionnellement 14, rue Erasme, L-2010 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Sonoma, CA, Etats-Unis d'Amérique, le 20 mai 2005;
- 4) Monsieur Niall Davis, associé (partner) de FirstVentury Equity GmbH, résidant professionnellement à Villa Bosch, Schloss-Wolfsbrunnenweg, 33, D-69118 Heidelberg, Allemagne, représenté par Michèle Kemp, avocat, résidant professionnellement 14, rue Erasme, L-2010 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Heidelberg, le 18 mai 2005;
- 5) Monsieur Frank Mühlenbeck, associé (general partner) de FirstVentury Equity GmbH, résidant professionnellement à Villa Bosch, Schloss-Wolfsbrunnenweg, 33, D-69118 Heidelberg, Allemagne, représenté par Michèle Kemp, avocat, résidant professionnellement 14, rue Erasme, L-2010 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Heidelberg, le 18 mai 2005.

Lesquelles procurations, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte et soumises en même temps aux formalités d'enregistrement.

Lesquels comparants, aux termes de la capacité avec laquelle ils agissent, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter comme suit les statuts (les «Statuts») d'une société qu'ils déclarent constituer entre eux.

Titre I^{er}. - Nom - Siège social - Durée - Objet

Art. 1^{er}. - Nom. Il est formé par les présents Statuts entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme (S.A.) à capital variable qualifiée de société d'investissement en capital à risque (SICAR) sous la dénomination de AERIS TECHNOLOGY INVESTMENT COMPANY S.A., SICAR (ci-après la «Société»).

La Société sera soumise à la loi du 15 juin 2004 relative à la société d'investissement en capital à risque (la «Loi de 2004»).

Art. 2. - Siège social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être créé, sur décision du conseil d'administration, des succursales, filiales ou autres bureaux, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Le siège social pourra être transféré dans la même commune sur simple décision du conseil d'administration.

Au cas où le conseil d'administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la facilité de communication entre ce siège et l'étranger, ont eu lieu ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire de siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. - Durée/Terme. La Société est constituée pour une durée limitée de dix (10) ans (le «Terme Fixé») à compter de la période de Souscription Initiale telle que définie dans les documents de vente de la Société (le «Prospectus») ou «PPM»).

La durée de la Société peut être, sur proposition du conseil d'administration, prolongée de deux (2) périodes supplémentaires de un (1) an ou dissoute à tout moment avant la fin du Terme Fixé, par décision de l'assemblée générale des actionnaires sous réserve du respect des conditions de quorum et de majorité telles que définies aux articles 25 et 27.

Le conseil d'administration peut en outre proposer aux actionnaires de liquider la Société plus tôt s'il appert que les engagements de souscription (tels que définis dans le PPM) n'atteignent pas la somme de 75 millions (soixante-quinze millions d'euros) lors de la Souscription Initiale.

Sous réserve de l'approbation unanime du conseil d'administration, la Société peut conclure des contrats produisant leurs effets au-delà de son existence.

Art. 4. - Objet. L'objet de la Société est le placement des fonds dont elle dispose en capital à risque, au sens le plus large autorisé par la Loi de 2004.

La Société peut également investir les fonds dont elle dispose en tout autre actif autorisé par la Loi de 2004 et compatible avec son objet tel que décrit au présent article.

Par ailleurs, la Société pourra prendre toutes les mesures et faire toutes les opérations qu'elle jugera utiles au développement et à l'accomplissement de son objet au sens le plus large autorisé par la Loi de 2004.

Titre II. - Capital social - Classes d'Actions - Valeur Nette d'Inventaire

Art. 5. - Capital Social - Classes d'Actions. Le capital de la Société sera représenté par des Actions, sans valeur nominale, et sera à tout moment égal à la somme des actifs nets de la Société conformément à l'article 11 «Calcul de la Valeur Nette d'Inventaire par Action» des présents Statuts. Le capital minimum de la Société, qui doit être atteint dans

un délai de douze (12) mois à partir de la date d'agrément de la Société en tant que société d'investissement en capital à risque (SICAR) soumise à la législation luxembourgeoise, est d'un million d'euros (EUR 1.000.000,-). Le capital social initial sera de EUR 1.000.000,- (un million d'euros) divisé en 10.000 (dix mille) Actions de Fondateur émises à un prix initial de EUR 100,- (cent euros) par Action de Fondateur. Les Actions de Fondateur ont été libérées à concurrence de 5%, les 95% restants devant être libérés proportionnellement lors de chaque appel de souscription. Si le capital minimum libéré n'est pas atteint dans les douze (12) mois de la date d'agrément en qualité de SICAR, le conseil d'Administration proposera aux actionnaires de liquider la Société.

Le capital de la Société est représenté par trois (3) classes (les «Classes») d'Actions sans valeur nominale, comme suit:

(i) «Action de Fondateur»: Actions souscrites lors de la constitution de la Société par les détenteurs d'Actions de Fondateur (actionnaires privilégiés); et

(ii) «Actions d'Investisseur»: Actions qui seront souscrites par les Investisseurs (tels que définis ci-après) investissant dans la Société lors de la période de Souscription Initiale telle que définie dans le PPM et Actions qui devront être souscrites à des périodes de souscription subséquentes (telles que définies dans le PPM). Les Actions d'Investisseur souscrites pendant la période de Souscription Initiale donneront droit à une distribution préférentielle (la «Classe A d'Actions d'Investisseur») à un taux de rendement minimal de 8%, tel que décrit à l'article 24 «Distributions» ci-dessous. Les autres Actions d'Investisseur souscrites à des dates de souscription subséquentes (la «Classe B d'Actions d'Investisseur») ne se verront pas appliquer cette règle de distribution préférentielle mais percevront un dividende au taux de rendement minimal moindre de 6%, tel que décrit à l'article 24 «Distributions» ci-dessous.

Les détenteurs de toutes les Classes d'Actions seront définis collectivement comme les actionnaire(s) (le(s) «Actionnaire(s)») et, individuellement, comme le(s) actionnaire(s) fondateur(s) («Actionnaire(s) Fondateur(s)») pour les actionnaires détenant des Actions de Fondateur et comme les investisseurs («Investisseur(s)») pour les actionnaires détenant des Classes A et/ou B d'Actions d'Investisseur).

Les règles de distribution de dividendes pour les Actions de Fondateur et pour les Actions d'Investisseur sont décrites à l'article 24 «Distributions» ci-dessous.

Les Actions d'Investisseur et les Actions de Fondateur seront ci-après définies collectivement comme les «Actions».

Le conseil d'administration peut créer en temps opportun des Classes d'Actions supplémentaires, auquel cas les présents Statuts devront être mis à jour.

Le conseil d'administration est autorisé, conformément à l'article 8 «Emission des Actions» des présents Statuts et aux dispositions du PPM, à émettre un nombre illimité d'Actions de Fondateur partiellement libérées ainsi qu'un nombre illimité d'Actions d'Investisseur totalement libérées sans réserver aux Investisseurs existants un droit de souscription préférentiel de souscrire les Actions d'Investisseur à émettre.

Afin d'évaluer le capital de la Société, les avoir nets attribuables à chaque Classe d'Action qui ne sont pas libellés en euro («EUR») seront convertis en euros et le capital social sera constitué du total des avoirs nets de toutes les Classe d'Actions.

Les engagements de souscription seront généralement appelés aussi souvent que nécessaire afin de réaliser des investissements et de répondre des dépenses de la Société. Un préavis écrit (l'«Avis d'Investissement») d'un minimum de dix (10) jours ouvrables sera envoyé par le conseil d'administration aux Actionnaires. Chaque Avis d'Investissement devra prévoir la date de l'investissement, son montant et l'utilisation des avoirs de chaque appel de fonds ainsi que des instructions de paiement adéquates. Un jour ouvrable est un jour où les banques sont légalement ouvertes à Luxembourg.

Tout Investisseur qui ne contribuerait pas au montant total prévu dans l'Avis d'Investissement dans les cinq jours ouvrables suivant la date prévue ou qui ne contribuerait pas à tout autre paiement réclamé par le conseil d'administration, peut être qualifié discrétionnairement par le conseil d'administration d'investisseur défaillant (un «Investisseur Défaillant»). Le conseil d'administration peut renoncer ou décider discrétionnairement d'autoriser de suppléer à la condition sur laquelle est basée le défaut, sous réserve des conditions auxquelles le conseil d'administration et l'Investisseur Défaillant pourraient s'accorder en temps opportun.

L'Investisseur Défaillant peut être sujet à la perte du droit aux dividendes qu'il aurait perçus s'il n'avait pas fait défaut.

Art. 6. - Actions/Forme des Actions. (a) Les Actions sont réservées exclusivement aux investisseurs qualifiés soit d'investisseurs institutionnels, d'investisseurs professionnels ou d'investisseurs expérimentés, et tant que tels se qualifiant comme des investisseurs avertis au sens de l'article 2 de la Loi de 2004.

(b) Toutes les Actions seront émises sous forme nominative.

La propriété des Actions nominatives s'établit par une inscription sur le registre des actionnaires. Des certificats d'Actions nominatives peuvent être délivrés à la discrétion du conseil d'administration et doivent être signés par le conseil d'administration. Cette signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit envoyée par télécopie. Dans l'hypothèse où des certificats d'Actions sont émis, si un actionnaire souhaite que plusieurs certificats d'Actions lui soient délivrés pour ses Actions, le coût y afférent peut être mis à sa charge.

Toutes les Actions de la Société émises doivent être enregistrées dans le registre des Actionnaires (le «Registre») tenu par le conseil d'administration ou par une société désignée à cet effet par la Société. Ce Registre contient le nom de chaque Actionnaire, sa résidence, son siège social ou son domicile élu, le nombre et la Classe d'Actions qu'il détient, le montant payé pour chaque Action ainsi que des références bancaires. A défaut de communication écrite en sens contraire, la Société peut considérer l'information contenue dans le Registre comme exacte et à jour et peut notamment utiliser les adresses y inscrites pour l'envoi des communications et informations ainsi que les références bancaires y inscrites pour tout paiement.

(c) Les transferts d'Actions entre des investisseurs expérimentés, si autorisés, sont soumis à l'accord préalable du conseil d'administration, tel que décrit à l'article 7 ci-dessous, et seront effectués par l'inscription du transfert sur le Registre. Les transferts seront valablement exécutés dès la remise à la Société du formulaire de transfert fourni à cet

effet par le conseil d'administration, accompagné de tous les autres documents de transfert exigés par la Société et si des certificats d'Actions ont été délivrés, les certificats concernés doivent également être remis.

(d) Lorsqu'un Actionnaire est en mesure d'apporter à la Société la preuve que son certificat d'Action a été égaré, perdu, volé ou détruit, un duplicata peut être émis à sa demande, aux conditions et garanties que la Société peut déterminer sous réserve des dispositions de la loi applicable. Dès l'émission du nouveau certificat d'Action, sur lequel il doit être mentionné qu'il s'agit d'un duplicata et qui doit être enregistré comme duplicata, le certificat d'Actions original à la place duquel le nouveau a été émis deviendra sans valeur. Les certificats d'Actions endommagés peuvent être échangés sur ordre de la Société. Ces certificats endommagés seront remis à la Société et immédiatement annulés. La Société peut, de manière discrétionnaire, demander à l'Actionnaire le coût du duplicata ou du nouveau certificat, ainsi que toutes les dépenses raisonnables encourues par la Société en relation avec l'émission et l'inscription au Registre, ou avec l'annulation de l'ancien certificat.

(e) La Société peut décider d'émettre des fractions d'Action jusqu'à trois décimales. De telles fractions d'Actions ne confèrent pas le droit de vote à moins qu'elles représentent une seule et même Action mais donneront des droits proportionnels à la fraction d'une Action qu'elles représentent.

(f) Chaque Action donne droit à une voix à chaque assemblée des Actionnaires ainsi que, pour chaque Classe, aux assemblées distinctes des détenteurs d'Actions de chacune des Classes d'Actions émises.

(g) La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par Action. Si la propriété d'une ou plusieurs Action(s) est litigieuse, les personnes invoquant un droit sur cette (ces) Action(s) devront désigner un mandataire unique pour représenter la (les) Action(s) à l'égard de la Société. L'omission d'une telle désignation impliquera la suspension de l'exercice de tous les droits attachés à cette (ces) Action(s).

(h) Il sera demandé à chaque Actionnaire de signer un contrat de souscription l'engageant de manière irrévocable à réaliser toutes souscriptions et tous paiements relatifs au montant total engagé.

Art. 7. - Transfert d'Actions. Un transfert d'Actions ne peut être effectué qu'entre investisseurs expérimentés et est soumis à l'accord préalable du conseil d'administration:

a) Transfert des Actions d'Investisseur:

Les Actions d'Investisseur peuvent être transférées ou cédées à tout moment sous réserve (i) d'avoir obtenu l'accord écrit préalable du conseil d'administration et (ii) de la qualification d'investisseur expérimenté du ou des cessionnaires(s) et de son/leur acceptation du contenu du PPM et du contrat de souscription signé par le cédant. Dans le cas où le conseil d'administration maintient son refus d'autoriser le transfert des Actions d'Investisseur proposé, les Investisseurs restant auront un droit de préemption pour acheter des Actions d'Investisseur concernées au pro rata. Si après une période de six (6) mois, les Investisseurs restants n'ont pas exercé leur droit d'achat, l'Investisseur cédant peut vendre ou céder ses Actions d'Investisseur librement.

b) Transfert d'Actions de Fondateur:

Les Actions de Fondateur ne peuvent pas être transférées ou cédées tant qu'elles n'ont pas été intégralement libérées. Après paiement intégral, elles peuvent être transférées/vendues, sous réserve de l'accord préalable du conseil d'administration, tel que décrit ci-dessus.

Art. 8. - Emission des Actions. Le conseil d'administration est autorisé à émettre à tout moment un nombre illimité d'Actions de Fondateur partiellement libérées aux dates ou périodes déterminées par le conseil d'administration conformément aux stipulations du PPM. En outre, le conseil d'administration est autorisé à émettre, à tout moment, un nombre illimité d'Actions d'Investisseur intégralement libérées sans réserver aux Investisseurs existant un droit préférentiel à la souscription des dites Actions d'Investisseur supplémentaires.

Il sera proposé à tout investisseur potentiel de s'engager à souscrire des Actions d'Investisseur à la (aux) date(s) ou période(s) déterminée(s) par le conseil d'administration (chacune un «Closing») telles qu'indiquées et plus amplement détaillées dans le PPM.

Le paiement du prix de souscription des Actions d'Investisseur sera intégralement effectué lors d'un Closing ou à toute autre date déterminée par le conseil d'administration tels qu'indiqués et plus amplement détaillés dans le PPM. Pareillement, le paiement du prix de souscription des Actions de Fondateur sera partiellement effectués lors d'un Closing ou à toute autre date déterminée par le conseil d'administration. Les modes de paiement de ces souscriptions sont déterminés par le conseil d'administration et plus amplement détaillés dans le PPM.

Le conseil d'administration peut déterminer discrétionnairement toute autre condition de souscription telle que des minima d'engagements par Closings ou d'engagements subséquents, des intérêts moratoires, le paiement de frais supplémentaires ou d'autres restrictions à la propriété. Ces conditions seront indiquées et plus amplement détaillées dans le PPM.

La Société peut accepter d'émettre des Actions en contrepartie d'un apport en nature de valeurs ou tous autres actifs, en observant les conditions édictées par la loi luxembourgeoise et, notamment, l'obligation de produire un rapport d'évaluation par un réviseur d'entreprise de la Société, et à condition que ces valeurs ou autres actifs soient conformes aux objectifs et stratégies d'investissement de la Société.

Art. 9. - Rachat des Actions. La Société est une société d'investissement de type fermé, et, par conséquent, les demandes unilatérales de rachat par les Actionnaires ne sont pas acceptées par la Société.

La Société peut, néanmoins, procéder au rachat d'Actions lorsque le conseil d'administration considère que le rachat est réalisé dans l'intérêt de la Société.

Les Actions peuvent être rachetées par la Société afin de distribuer aux Actionnaires le résultat net issu de la vente d'un actif par la Société, conformément aux règles de distribution prévues par l'article 24 «Distributions» des présents Statuts.

Le rachat aura lieu conformément aux principes prévus dans le PPM et tel que décrit ci-dessous.

En outre, les Actions peuvent être rachetées de manière forcée si un Actionnaire cesse d'être, ou se trouve ne pas être, un investisseur institutionnel, un investisseur professionnel ou un investisseur expérimenté répondant à la définition d'investisseur averti au sens de l'article 2 de la Loi de 2004. Dans ce cas, le rachat forcé aura lieu aux conditions prévues dans le PPM.

La Société aura le droit, si le conseil d'administration en décide ainsi de satisfaire au paiement du prix de rachat à chaque Actionnaire y consentant par l'attribution en nature à l'Actionnaire de certificats d'investissements ou d'actions provenant du portefeuille de la Société d'une valeur égale à la valeur des Actions à racheter. La nature et le type d'avoirs à transférer en pareil cas seront déterminés sur une base équitable et raisonnable sans porter préjudice aux intérêts des autres actionnaires de la Société et l'évaluation dont il sera fait usage devra être confirmée par un rapport spécial du réviseur d'entreprise de la Société. Les coûts de tels transferts devront être supportés par le ou les cessionnaire(s).

Cependant, en certaines circonstances, un Actionnaire pourra être contraint à se retirer de la Société si sa contribution dans la Société peut avoir un effet négatif majeur sur celle-ci.

Art. 10. - Conversion des Actions. La conversion d'Actions d'une Classe en Actions d'une autre Classe n'est pas autorisée.

Art. 11. - Calcul de la Valeur Nette d'Inventaire. La valeur nette d'inventaire de chaque Classe (la «Valeur Nette d'Inventaire») sera déterminée par le conseil d'administration, dans la devise de référence de la Société (telle que spécifiée dans le PPM), lors de chaque Jour d'Évaluation, tel que plus amplement défini dans le PPM.

La Société calculera la Valeur Nette d'Inventaire par Action de chaque Classe comme suit: à chaque Jour d'Évaluation donné, les avoirs nets de chaque Classe d'Actions, représentant la valeur de la partie des avoirs diminués de la portion des engagements attribuables à ladite Classe, à chaque Jour d'Évaluation concerné, devra être divisés par le nombre d'Actions en circulation dans la Classe concernée.

La valeur des actifs nets de la Société est égale à la différence entre la valeur de ses actifs bruts et de ses engagements.

L'évaluation de la Société est déterminée de la façon suivante:

(1) la valeur des espèces en caisse ou en dépôt, des effets et billets payables à vue et des comptes à recevoir, des dépenses payées d'avance et des dividendes en espèces et intérêts annoncés ou échus mais non encore encaissés, sera réputée être le montant total de ces avoirs, sauf s'il s'avère improbable que cette valeur puisse être reçue; dans ce cas, ladite valeur sera déterminée en retranchant un montant que le conseil d'administration estimera adéquat en vue de refléter la valeur réelle de ces avoirs;

(2) toute valeur mobilière et tout instrument du marché monétaire cotés ou négociés sur une bourse de valeurs ou sur tout autre marché organisé seront évalués sur base du dernier prix connu, à moins que ce prix ne soit pas représentatif; dans ce cas, l'évaluation de tels actifs sera basée sur leur valeur de réalisation prévisible que le conseil d'administration estimera avec bonne foi;

(3) les investissements dans des titres de private equity autres que les valeurs mentionnées ci-dessus seront évalués conformément aux principes suivants:

Le conseil d'administration prendra en considération les directives et principes relatifs à l'évaluation des sociétés cibles établis par l'Association Européenne du Capital-Risque (AECR), avec une attention particulière sur les éléments suivants:

- les participations dans des sociétés réalisés dans les 12 mois précédant le Jour d'Évaluation seront évaluées à leur prix d'acquisition, à moins que le conseil d'administration considère qu'il y a eu une détérioration importante de la situation financière d'une Société Cible (telle que définie dans le PPM);

- lorsqu'une transaction significative, fixant un prix de référence dans des conditions normales de marché, a eu lieu, cette transaction servira de base à l'évaluation.

En l'absence de circonstances inhabituelles, l'évaluation des sociétés non cotées sera revue à chaque Jour d'Évaluation;

(4) la valeur de tout autre actif de la Société est déterminée sur base du prix d'acquisition de celui-ci, y compris les coûts, commissions et dépenses y relatifs ou, si le prix d'acquisition tel que déterminé ci-dessus n'est pas représentatif, ces actifs seront évalués sur la base d'un prix de vente raisonnablement prévisible, déterminé avec prudence et bonne foi.

La Valeur Nette d'Inventaire par Classe d'Action calculée chaque Jour d'Évaluation sera mise à la disposition des Investisseurs au siège social de la Société dans le délai prévu dans le PPM.

Art. 12. - Suspension du Calcul de la Valeur Nette d'inventaire. Le conseil d'administration peut suspendre le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire lorsque:

a) il existe une situation d'urgence par suite de laquelle il est impossible pour la Société de disposer ou d'évaluer une partie substantielle de ses avoirs;

b) lorsque les moyens de communication ou de calcul qui sont normalement employés pour déterminer le prix ou la valeur des investissements ou le cours en bourse ou sur un autre marché sont hors service;

c) pendant toute période durant laquelle l'une des principales bourses de valeurs ou autres marchés, sur lesquels une partie substantielle des investissements de la Société est cotée ou négociée, est fermé pour une raison autre que les congés normaux, ou pendant toute période durant laquelle les transactions y sont restreintes ou suspendues.

Titre III. - Administration - Supervision

Art. 13. - Les administrateurs. La Société sera gérée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être Actionnaires de la Société. Les administrateurs seront élus pour un terme qui n'excèdera pas six ans. Les administrateurs seront élus par les Actionnaires, votant dans chaque Classe d'Actions séparée à une majorité des votes de 50% des Actionnaires présents ou représentés lors d'une assemblée générale des Actionnaires tenue sans condition de quorum. Celle-ci fixe le nombre des administrateurs, leurs émoluments et la durée de leur mandat.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des Actionnaires tenue sans condition de quorum, votant dans chaque Classe d'Actions séparée à la majorité simple des votes des Actionnaires présents ou représentés.

Au cas où le poste d'un administrateur deviendrait vacant, cette vacance pourra être temporairement comblée par les administrateurs restants jusqu'à la prochaine assemblée générale lors de laquelle les Actionnaires prendront une décision finale quant à cette cooptation.

Art. 14. - Les réunions du conseil d'administration. Le conseil d'administration choisira en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un ou plusieurs vice-président(s). Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue et de la conservation des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration. Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les réunions du conseil d'administration et celles de l'assemblée générale des Actionnaires. En son absence, le conseil d'administration ou les Actionnaires désigneront à la majorité des personnes présentes à la réunion un autre administrateur, ou dans le cas d'une assemblée générale des Actionnaires, toute autre personne pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Le conseil d'administration peut nommer des directeurs, y compris un directeur général ou des assistants au directeur général, ainsi que d'autres agents que la Société considère nécessaires pour mener à bien son fonctionnement et sa gestion. De telles nominations peuvent être révoquées à tout moment par le conseil d'administration. Les directeurs ne doivent pas être administrateurs ou Actionnaires de la Société. Sauf stipulation contraire des présents Statuts, les directeurs seront investis des droits et devoirs leur conférés par le conseil d'administration.

Un avis de convocation écrit pour toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation par l'accord écrit reçu par télex, télécopie ou tout autre moyen écrit. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un lieu déterminés dans une résolution adoptée préalablement par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration par une procuration valide désignant son mandataire. Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, vidéo conférence ou d'autres moyens de communication interactifs et en temps réel similaire. Un administrateur peut agir en vertu d'une procuration au nom d'un ou plusieurs membres du conseil.

Le conseil d'administration ne pourra agir que si la réunion a été valablement convoquée. La Société ne sera pas engagée par la signature individuelle d'un administrateur, sauf si un tel pouvoir de signature a été délégué par une résolution du conseil d'administration.

Le conseil d'administration ne peut agir pour le compte de la Société que si tous les administrateurs sont présents ou représentés à la réunion.

Les résolutions du conseil d'administration seront enregistrées dans des minutes signées par le président de la réunion. Copies des extraits desdits procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs.

Les résolutions requièrent un vote unanime.

Les résolutions écrites, approuvées et signées par tous les administrateurs auront la même valeur juridique que les résolutions prises lors de réunions des administrateurs dûment constituées; chaque administrateur devant approuver ces résolutions par écrit, télex, télécopies ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble des écrits, signés et confirmés par tous les administrateurs, constitue le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 15. - Pouvoirs du conseil d'administration. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet de la Société. La Société fera de nouveaux investissements uniquement avec l'accord unanime du conseil d'administration.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Actionnaires par la loi ou par les présents Statuts sont de la compétence du conseil d'administration.

Au cas où deux (2) ou plusieurs administrateurs cessent d'être activement impliqués dans les activités de la Société, 50% des Investisseurs (Classes A et B) votant en Classe d'Actions séparées peuvent décider de ne pas s'engager pour de nouveaux investissements, sans dénoncer les contrats existants et peuvent demander la liquidation de la Société. Conformément à la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (la «Loi de 1915»), la décision de mettre en liquidation la Société requiert un vote des 2/3 des Actionnaires présents ou représentés, soumis à un quorum de présence de 50% des Actions en circulation.

Art. 16. - Signature. La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature individuelle de toute personne à laquelle tel pouvoir de signature a été délégué par le conseil d'administration.

Art. 17. - Conflit d'intérêts. Aucun contrat ni aucune transaction que la Société pourra conclure avec d'autres sociétés ou entreprises ne pourront être invalidés par le fait qu'un ou plusieurs administrateur(s) ou fondé(s) de pouvoir du conseil d'administration a un intérêt quelconque dans telle autre société ou entreprise ou par le fait qu'il(s) soi(en)t administrateur(s), associé(s) directeur, fondé(s) de pouvoir ou employé(s) de cette autre société ou entreprise.

Un administrateur ou le fondé de pouvoir du conseil d'administration qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entreprise avec laquelle la Société conclut des contrats ou avec laquelle elle est en relation d'affaires ne sera pas, de ce fait, privé du droit de délibérer, de voter ou d'agir sur les matières touchant à ces contrats ou autres relations d'affaires.

Les transactions dans lesquelles ledit administrateur ou fondé de pouvoir est impliqué sont valables et engagent la Société vis-à-vis des tiers seulement si (i) l'intérêt de l'administrateur ou du fondé de pouvoir dans la relation d'affaires a été, avant la relation d'affaires, officiellement dévoilé au conseil d'administration et (ii) après que le conseil d'administration ait déterminé et approuvé, après que cette divulgation ait été faite, que cette transaction est toujours dans le meilleur intérêt de la Société et conforme au PPM.

Art. 18. - Dépositaire. La Société conclura un contrat de dépôt avec un établissement bancaire luxembourgeois (le «Dépositaire») répondant aux conditions prévues dans la Loi de 2004.

Les valeurs, espèces et autres avoirs autorisés de la Société seront déposés auprès du Dépositaire, qui sera tenu des obligations et devoirs mis à sa charge par la Loi 2004.

Si le Dépositaire désire résilier le contrat de dépôt, le conseil d'administration devra faire diligence de trouver un dépositaire remplaçant dans un délai de deux mois à compter de la date d'effet de la résiliation. Jusqu'à la date de son remplacement, qui doit avoir lieu au cours de cette période de deux mois, le Dépositaire est tenu de prendre toutes les mesures nécessaires à une gestion prudente et la bonne préservation des intérêts des Actionnaires de la Société.

Le conseil d'administration peut mettre fin aux fonctions du Dépositaire à tout moment mais ne peut révoquer le Dépositaire que si un nouveau dépositaire a été désigné en vue d'agir à la place du Dépositaire.

Les fonctions du Dépositaire prendront fin:

- a) en cas de retrait du Dépositaire intervenu de sa propre initiative ou celle de la Société; en attendant son remplacement qui doit avoir lieu dans les deux mois, le Dépositaire doit prendre toutes les mesures nécessaires pour préserver les intérêts des actionnaires de la Société;
- b) lorsque le Dépositaire ou la Société a été déclaré en faillite, admis au bénéfice du concordat, du sursis de paiement, de la gestion contrôlée ou d'une mesure analogue ou mis en liquidation;
- c) lorsque l'Autorité de Surveillance Luxembourgeoise retire son agrément à la Société ou au Dépositaire.

Titre IV. - Assemblées Générales - Exercice social - Distribution

Art. 19. - Assemblées Générales des Actionnaires/Assemblées Générales des Actionnaires d'une ou de plusieurs Classes d'Actions. L'assemblée générale des Actionnaires représente tous les Actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, réaliser ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société, à condition que lesdits pouvoirs n'aient pas été délégués au conseil d'administration.

Les assemblées générales des Actionnaires sont convoquées par le conseil d'administration à la suite d'un avis énonçant l'ordre du jour, envoyé par lettre recommandée au moins huit (8) jours avant l'assemblée à chaque actionnaire à son adresse actuelle inscrite au Registre.

L'assemblée générale annuelle des Actionnaires se réunit le dernier vendredi du mois de juin à 13.00 heures, au siège social de la Société ou dans tout autre lieu indiqué dans l'avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal ou bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se réunira le premier jour ouvrable suivant.

D'autres assemblées générales d'Actionnaires peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans les avis de convocation.

Lorsque tous les Actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent se considérer comme dûment convoqués et avoir eu connaissance préalable de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation.

Le conseil d'administration peut convenir que d'autres conditions devront être remplies par les Actionnaires afin d'assister aux assemblées générales.

Les sujets traités lors des assemblées des Actionnaires sont limités aux points énumérés à l'ordre du jour (lequel inclura tous les points prescrits par la loi) et les affaires subsidiaires/découlant des points cités dans l'ordre du jour.

A chaque Action est attaché un vote, conformément au droit luxembourgeois et aux présents Statuts. Un Actionnaire peut être représenté ou agir à toute assemblée des Actionnaires en nommant une tierce personne par écrit, par câble, télex ou télécopie. Ce représentant ne doit pas être Actionnaire et peut être administrateur de la Société.

Sauf stipulation contraire prévue par la loi applicable ou par les présents Statuts, les délibérations de l'assemblée générale seront valables lorsque prises à la majorité des votes des Actionnaires présents ou représentés.

Les règles et conditions décrites ci-dessus s'appliqueront également aux assemblées des Actionnaires tenues par Classe d'Actions.

Art. 20. - Dédommagement/ Indemnité. La Société indemniserà, au maximum autorisé par le droit luxembourgeois, les administrateurs, le conseiller et ses administrateurs respectivement ses fondés de pouvoir, associés, employés, affiliés et cessionnaires de tout engagement, plaintes et frais y relatifs, en ce compris les honoraires d'avocats, survenant suite à une action ou à une omission en relation avec les activités de la Société ou dans le cadre de transactions avec des tiers pour le compte de la Société; à condition que cette action ou omission ait été faite de bonne foi et qu'elle ne soit pas occasionnée par la négligence grossière, la faute intentionnelle, la violation consciente de la loi ou la violation substantielle ou intentionnelle des présents Statuts ou du contrat de conseil (advisory agreement).

Art. 21. - Auditeurs. Les données comptables contenues dans le rapport annuel de la Société devront être examinées par un auditeur («réviseur d'entreprises agréé») nommé par l'assemblée générale des Actionnaires et rémunéré par la Société.

L'auditeur devra répondre de toutes les obligations et remplir tous les critères prévus par la Loi de 2004.

Art. 22. - Exercice Social. L'exercice social de la Société commence le premier jour du mois de janvier et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 23. - Rapport Annuel. La Société publie un rapport annuel dans les six (6) mois à compter de la fin de l'exercice social concerné.

Art. 24. - Distributions. Le conseil d'administration distribuera aux Actionnaires, dès que cela sera possible, des dividendes provenant de la cession d'investissements, plus tout autres dividendes ou intérêts, à condition, toutefois, que les avoirs nets de la Société ne tombent pas au-dessous du montant de EUR 1 million. Le conseil d'administration peut, cependant, conserver tout ou partie des montants desdites sommes s'il considère prudent de les mettre en réserve pour prévenir des dépenses et engagements futurs de la Société.

Les dividendes et distributions correspondant à l'année fiscale (ou une partie de celle-ci) de la Société seront déclarés ou payés à tout moment à la discrétion du conseil d'administration.

Les distributions seront faites en liquide, en euro ou en nature à la seule discrétion du conseil d'administration (les distributions en nature pourront être faites avec le consentement de la majorité des Actionnaires de chaque Classe d'Actions et dans l'intérêt des Actionnaires).

Les dividendes attribuables à chaque portefeuille d'investissement seront partagés entre les Investisseurs et les Actionnaires Fondateurs comme suit:

(i) Rendement du Capital d'Apport (Return of Contributed Capital): cent pour cent (100%) aux Actionnaires au prorata du montant effectivement payé en capital jusqu'à ce qu'ils aient reçu des dividendes équivalents à leur apport en capital;

(ii) Dividendes préférentiels (Preferred Return): cent pour cent (100%) aux Investisseurs au prorata de leur apport en capital jusqu'à ce que les Actions de la Classe A aient reçu des dividendes équivalents à 8% par année d'intérêts composés et de 6% par année d'intérêts composés pour les Actions de la Classe B calculés annuellement («les Dividendes Préférentiels»), sur base de leur apport, diminués des dépenses de la Société leur incombant au prorata de leur détention pour les investissements réalisés.

(iii) le solde restant sera distribué proportionnellement aux Actionnaires, de sorte que le gain net cumulé de la Société ait été distribué à 80% aux Investisseurs au prorata de leurs apports en capital respectifs et 20% aux Actionnaires Fondateurs comme Intéressement Différé (carried interest).

Titre V. - Dispositions finales

Art. 25. - Dissolution de la Société. Malgré les dispositions de l'article 3 «Durée/Terme» des présents Statuts, la Société peut être dissoute à tout moment avant la fin du Terme Fixé sur décision de l'assemblée générale des Actionnaires, soumise aux conditions de quorum et de majorité prévue par la Loi de 1915.

Si le capital social de la Société devait tomber en-dessous des deux tiers du capital minimum prévu à l'article 5 ci-dessus, «Capital Social - Classes d'Actions», la question de la dissolution de la Société devrait être soumise par le conseil d'administration à l'assemblée générale des Actionnaires. L'assemblée générale, se prononçant sans règle de quorum, devra décider à la majorité simple des votes des Actions présentées et représentées à l'assemblée s'il faut ou non dissoudre la Société.

La question de la dissolution de la Société devra subséquemment être évoquée par l'assemblée générale des Actionnaires dans le cas où le capital social tombe en-dessous du quart du capital social minimum stipulé à l'article 5 «Capital social-Classes d'Actions» ci-dessus. Dans ce cas, l'assemblée générale tenue sans condition de quorum et la dissolution sera décidée par le vote affirmatif des Actionnaires détenant un quart des droits de votes présents et représentés à l'assemblée.

L'assemblée générale des Actionnaires doit être convoquée au plus tard dans les quarante (40) jours après qu'il ait été confirmé que les avoirs nets de la Société sont tombés, le cas échéant, en-dessous des deux tiers ou du quart du minimum légal.

Art. 26. - Liquidation. Dans le cas de dissolution de la Société, la liquidation s'opérera par un ou plusieurs liquidateurs (le(s) «Liquidateur(s)») (lequel peut être un administrateur) nommé par l'assemblée générale des Actionnaires comme Liquidateur, conformément à la Loi de 2004. Les liquidités qui n'auront pas été réclamées par les Actionnaires à la clôture de la liquidation seront déposées auprès de la Caisse des Consignations à Luxembourg. Si lesdits montants ne devaient pas être réclamés pendant la période de prescription de trente ans les Actionnaires concernés perdront leurs droits sur ces montants.

Sauf stipulation contraire de la loi, le Liquidateur, qui peut être une personne morale ou physique nommé par l'assemblée générale des Actionnaires, devra procéder diligemment à la vente ou la liquidation des avoirs de la Société et devra appliquer et distribuer les boni desdites ventes ou liquidation dans l'ordre de priorité suivant:

(i) premièrement, il devra payer tous les créanciers de la Société (en ce compris les Actionnaires qui sont créanciers) dans l'ordre de priorité requis par la loi ou autrement;

(ii) deuxièmement, il devra payer les frais de liquidation;

(iii) troisièmement, s'il reste des actifs, il distribuera le reste aux Investisseurs et Actionnaires Fondateur ou à leurs représentants légaux conformément aux principes généraux de distribution établis par l'article 24 ci-dessus.

A la dissolution, le Liquidateur peut (a) liquider tout ou partie des avoirs de la Société et utiliser le boni de liquidation de la façon décrite ci-dessus et/ou (b) engager un expert indépendant pour évaluer la valeur des avoirs de la Société, non vendus ou dont il n'a pas été disposé autrement, afin d'en déterminer la valeur de marché. Il devra attribuer aux Actionnaires les bénéfices ou pertes non réalisés déterminés par ladite expertise pour autant que les biens en question n'aient pas été vendus à la date de la distribution et, après avoir procédé à la ventilation, si nécessaire, il distribuera lesdits avoirs de la manière décrite ci-dessus, étant entendu que le Liquidateur aura agi de bonne foi en faisant son possible pour liquider suffisamment d'avoirs de la Société afin de rembourser en liquide les dettes et engagement décrits ci-dessus.

Si un Actionnaire établit, avec le conseil d'un avocat, qu'il est raisonnable de considérer que la distribution en nature d'un bien lui ferait violer une loi, un règlement ou une décision judiciaire, ledit Actionnaire devra faire de son mieux afin

de proposer des solutions alternatives pour la vente, le transfert ou le dépôt sur un compte bloqué de ladite distribution sur base d'un consentement mutuel.

Afin de permettre au Liquidateur de minimiser les pertes relatives à la liquidation, une période de temps raisonnable sera autorisée pour liquider valablement les avoirs de la Société et décharger les engagements vis-à-vis des créanciers.

Art. 27. - Modification des Statuts. Toute décision des Actionnaires pour la modification des présents Statuts doit être prise avec le quorum et la majorité prévus par la Loi de 1915, sauf en ce qui concerne l'article 13 et l'article 27 lesquels peuvent être uniquement modifiés par un vote positif des trois quarts des Actions en circulation de chaque Classe.

Art. 28. - Déclaration. Les mots au masculin visent également le genre féminin et les mots faisant référence à des personnes ou aux Actionnaires incluent implicitement les sociétés, les associations et toute autre forme de groupe organisé de personnes qu'il soit légalement constitués ou non.

Art. 29. - Loi applicable. Toutes les matières non régies par les présents Statuts seront soumises aux dispositions de la Loi de 1915 et de la Loi de 2004, telles que ces lois ont été ou seront modifiées en temps opportun.

Toute action judiciaire relative à des contestations portant sur ce document sera de la compétence exclusive des tribunaux du Grand-Duché de Luxembourg.

Souscription et Libération

Le capital a été souscrit comme suit:

<i>Nom du Souscripteur</i>	<i>Nombre d'Actions souscrites</i>
1.- Mr George Rehm, précité.	2.500 (deux mille cinq cents) Actions de Fondateur
2.- Mr Uwe R. Feuersenger, précité.	2.500 (deux mille cinq cents) Actions de Fondateur
3.- Mr Michael W. Kelly, précité	2.500 (deux mille cinq cents) Actions de Fondateur
4.- Mr Niall Davis, précité	1.250 (mille deux cent cinquante) Actions de Fondateur
5.- Mr Frank Mühlenbeck, précité	1.250 (mille deux cent cinquante) Actions de Fondateur

À la constitution, les Actions de Fondateur ont été libérées à concurrence de 5%, soit un montant de cinquante mille euros (50.000,- EUR), ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare par la présente avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi de 1915 et déclare expressément que lesdites conditions ont été remplies.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2005. La première assemblée générale annuelle des Actionnaires aura lieu en 2006.

Frais

Les dépenses, coûts, rémunérations ou frais, sous quelque forme que ce soit, qui résultent de la constitution de la Société seront supportés par la Société et sont estimés à environ huit mille euros (8.000,- EUR).

Résolutions

Immédiatement après la constitution de la Société, les Actionnaires ont pris les résolutions suivantes:

Le siège social de la Société est établi au 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg.

La Société conclura un contrat de dépôt avec BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE S.A., 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg.

Le réviseur d'entreprises agréé de la Société est PricewaterhouseCoopers S.à r.l., 400, route d'Esch, L-1014, Luxembourg. Le mandat donné au réviseur prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires appelée à délibérer sur les comptes au 31 décembre 2005.

Les personnes suivantes ont été élues comme administrateurs pour un mandat qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires appelée à délibérer sur les comptes au 31 décembre 2005:

Mr Uwe R. Feuersenger, associé-gérant de FirstVentury Equity GmbH, Président;

Mr George Rehm, associé-gérant de FirstVentury Equity GmbH;

Mr Michael W. Kelly, associé-gérant de FirstVentury Equity GmbH.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état civil et demeure, les comparants ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Eisenhuth, M. Kemp, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 6 juin 2005, vol. 431, fol. 84, case 8. – Reçu 1.250 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 7 juin 2005.

H. Hellinckx.

(047086.3/242/999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2005.

HAIG PARTNERS, Anlagefonds.

Der Fonds HAIG PARTNERS wurde von der HAUCK & AUFHÄUSER INVESTMENT GESELLSCHAFT S.A. am 8. Januar 2001 nach Teil II des Luxemburger Gesetzes vom 30. März 1988 gegründet. Mit Wirkung zum 15. Juni 2005 wurde er dahingehend geändert, dass er die Bestimmungen von Teil II des Gesetzes vom 20. Dezember 2002 über Organismen für gemeinsame Anlagen und die Anforderungen der geänderten Richtlinie des Rates der Europäischen Gemeinschaften Nr. 85/611 EWG vom 20. Dezember 1985 erfüllt.

Für den Fonds gelten die Bestimmungen des Verwaltungsreglements, das am 15. Juni 2005 in Kraft trat und zwecks Veröffentlichung im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations am 9. Juni 2005 unter der Ref. LSO-BF02567 beim Handels- und Gesellschaftsregister hinterlegt wurde.

Luxemburg, 8. Juni 2005.

HAUCK & AUFHÄUSER INVESTMENT GESELLSCHAFT S.A.

Unterschriften

(048217.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2005.

ADVANCED RISK PRIVATE EQUITY S.à r.l., SICAR, Société d'Investissement en Capital à Risque.

Registered office: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 108.317.

STATUTES

In the year two thousand and five, on the twenty-seventh day of May at 2 p.m.

Before the undersigned Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Mersch (Luxembourg).

There appeared:

AB ARAPTEN 3416, which is in the process of change of company name to InvestMerchant AB, a limited liability company, incorporated and existing under the laws of Sweden, having its registered office at Sergels Torg 12, 111 57 Stockholm, Sweden,

duly represented by Mr Claude Kremer, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on May 18, 2005, in

The said proxy, initialed *ne varietur* by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its hereabove stated capacity, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (*société à responsabilité limitée*) with fixed capital qualifying as a *société d'investissement en capital à risque* (SICAR) which it declares organized among itself and the articles of incorporation, and which shall be as follows:

Except otherwise implied by the context, the words and expressions used in these Articles shall have the same meaning as in the Memorandum.

Art. 1. - Name. There is hereby established among the current owner of the shares created hereafter and all those who may become shareholders in the future, a private limited company (*société à responsabilité limitée*) with fixed capital qualifying as a *société d'investissement en capital à risque* (SICAR) under the name of ADVANCED RISK PRIVATE EQUITY S.à r.l. SICAR (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 on commercial companies and by the law of 15 June 2004 relating to the investment company in risk capital (SICAR) as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. - Purpose. The purpose of the Company is the investment of the funds available to it in risk capital within the widest meaning permitted under the law of 15 June 2004 relating to the investment company in risk capital.

The Company may also invest the funds available to it in any other assets permitted by law and consistent with its purpose.

Furthermore, the Company may take any measures and carry out any transaction which it may deem useful for the fulfillment and development of its purpose to the fullest extent permitted under the law of 15 June 2004 relating to the investment company in risk capital.

Art. 3. - Duration. The Company is incorporated for an unlimited period of time.

Art. 4. - Registered office. The registered office of the Company is established in Luxembourg. The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the manager(s). It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution at a general meeting of its shareholders. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

In the event that the manager(s) determines that extraordinary political, economic or social events have occurred or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg corporation.

Art. 5. - Determination of the investment objectives and policies. The manager(s) shall determine the investment objectives and policies of the Company as well as the course of conduct of the management and the business affairs of the Company in relation thereto, as set forth in the Company's placement memorandum (the «Memorandum»), in compliance with applicable laws and regulations.

Art. 6. - Share capital. The Company has been incorporated with a subscribed share capital of eighteen million US Dollar (USD 18,000,000.-) represented by ninety thousand (90,000) shares with a par value of two hundred US Dollar (USD 200.-) each.

The minimum share capital of the Company, which must be achieved within twelve (12) months after the date on which the Company has been authorised as a société d'investissement en capital à risque (Sicar) under Luxembourg law, is the equivalent of one million euros (EUR 1,000,000.-).

The share capital of the Company shall be represented by one class of shares.

The share capital may be modified at any time by the approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least. The shares to subscribe shall be offered preferably to the existing shareholders, in proportion to the share in the capital represented by their shares.

The Company may agree to issue shares as consideration for a contribution in kind of securities or other assets, in compliance with the conditions set forth by Luxembourg law and regulations provided that such securities or other assets comply with the investment objectives and strategy of the Company.

Any costs incurred in connection with a contribution in kind of securities or other eligible assets shall be borne by the relevant subscriber.

Art. 7. - Shares. Shares are exclusively restricted to Institutional Investors, Professional Investors or Well-informed Investors within the meaning of the law of 15 June 2004 relating to the investment company in risk capital.

All shares shall be issued in registered form.

Fractional shares may be issued up to three decimal places and shall carry rights in proportion to the fraction of a share they represent but shall carry no voting rights except to the extent their number is so that they represent a whole share, in which case they confer a voting right.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

The Company recognizes only one single owner per share. Joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

Art. 8. - Transfer of shares. The Company's shares are freely transferable among shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer, in a general meeting, by the shareholders, representing three quarters of the share capital and provided that the new shareholders may be qualified as Institutional Investors, Professional Investors or Well-informed Investors.

In case of transfer of the Company's shares, the inscription of the transferee in the share register of the Company shall result in the transfer of all rights and obligations attached to the transferred shares, including but not limited to, the obligation to pay for any shares which would not have been paid up in full.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer by the shareholders representing three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required if the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 9. - Redemption of shares. The Company is a closed-ended company and therefore unilateral redemption requests by the shareholders may not be accepted by the Company, save otherwise provided for in the Memorandum and the present deed.

The Company however may redeem shares whenever the manager(s) considers a redemption to be in the best interests of the Company.

Shares may be redeemed on a prorata basis between existing shareholders for example if there has been an adverse change in the economic or political situation.

Redemptions will be made in accordance with the principles set forth in the Memorandum.

In addition thereto, the shares may be redeemed compulsorily if a shareholder ceases to be or is found not to be an Institutional Investor, a Professional Investor or an Well-informed Investor within the meaning of the law of 15 June 2004 relating to the investment company in risk capital. Such compulsory redemption shall be made under the conditions set forth in the Memorandum.

Art. 10. - Determination of the net asset value. The net asset value of the Company (the «Net Asset Value»), will be determined by the Administrative Agent under the responsibility of the manager(s) in the Company's reference currency (as determined in the Memorandum) on each Valuation Date as further defined in the Memorandum.

The value of the net assets of the Company is equal to the difference between the value of its gross assets and its liabilities.

The value of the Company shall be determined as follows:

(1) investments in private equity funds shall be valued on the basis of the last determined and available net asset value of the underlying funds as determined by the relevant underlying funds according to US generally accepted accounting principles and revised by the underlying fund's independent accountants, unless the manager(s) considers that such price is not representative then the relevant assets of the Company shall be determined by the manager(s) on the basis of their reasonably foreseeable sales prices estimated prudently and in good faith;

(2) The value of any cash on hand or on deposit, bills and demand notes and accounts receivable, prepaid expenses, cash dividends and interest declared or accrued as aforesaid and not yet received is deemed to be the full amount thereof, unless in any case the same is unlikely to be paid or received in full, in which case the value thereof is arrived at after making such discount as may be considered appropriate in such case to reflect the true value thereof.

(3) any transferable security and any money market instrument negotiated or listed on a stock exchange or any other organized market shall be valued on the basis of the last known price, unless this price is not representative, in which case the value of such asset shall be determined on the basis of its foreseeable realisation value estimated by the manager(s) with good faith;

(4) the value of any other assets of the Company shall be determined on the basis of the acquisition price thereof including all costs, fees and expenses connected with such acquisition or, if such acquisition price is not representative, on the reasonably foreseeable sales price thereof determined prudently and in good faith.

Art. 11. - Suspension of the determination of the net asset value. The manager(s) may suspend the determination of the Net Asset Value during:

- a) the existence of any state of affairs which constitutes an emergency as a result of which disposals or accurate valuation of a substantial portion of the assets owned by the Company would be impracticable;
- b) any breakdown occurs in the means of information or calculation normally employed in determining the price or value of any of the investments or current stock exchange or market price; or
- c) when the determination of the net asset value of the underlying funds is suspended.

Art. 12. - Management. The Company is managed by one or several managers, which do not need to be shareholders.

The manager(s) shall be appointed at a general meeting of the shareholders, which shareholders shall also set the term of their office.

In the case of several managers, the Company is managed by a board of managers. In that case, the Company will be bound in all circumstances by the signature of two members of the board of managers or in case of more than three members by the joint signature of at least the majority of the managers or by the signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the board of managers. The managers may be dismissed freely at any time, without there having to exist any legitimate reason («cause légitime»).

The board of managers may grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

The board of managers shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

In dealing with third parties, the board of managers has the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorize all transactions consistent with the Company's purpose.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside at all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four hours in advance of the date proposed for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted upon the assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy.

A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two managers.

The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

The manager(s) does (do) not assume, by reason of its (their) position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

Art. 13. - Collective decisions of the shareholders. Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing at least three quarters of the share capital.

Art. 14. - Decisions of the sole shareholder. The sole shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

Art. 15. - Depositary. The Company will enter into a depositary agreement with a Luxembourg bank (the «Depositary») which meets the requirements of the law of 15 June 2004 relating to the investment company in risk capital.

The Company's securities, cash and other permitted assets will be held in custody by or in the name of the Depositary, which will fulfil the obligations and duties provided for by the law of 15 June 2004 relating to the investment company in risk capital.

If the Depositary desires to withdraw, the manager(s) shall use its best efforts to find a successor Depositary within two months of the effectiveness of such withdrawal. Until the Depositary is replaced, which must happen within such period of two months, the Depositary shall take all necessary steps for the good preservation of the interests of the shareholders of the Company.

The Manager(s) may terminate the appointment of the Depositary but shall not remove the Depositary unless and until a successor depositary shall have been appointed to act in the place thereof.

The duties of the Depositary shall respectively cease:

(a) in the case of voluntary withdrawal of the Depositary or of its removal by the Company; until it is replaced, which must happen within two months, the Depositary shall take all necessary steps for the good preservation of the interests of the shareholders of the Company;

(b) where the Depositary or the Company have been declared bankrupt, have entered into a composition with creditors, have obtained a suspension of payment, have been put under court controlled management or have been the subject of a similar proceedings or have been put into liquidation;

(c) where the Luxembourg Supervisory Authority withdraws its authorization of the Company or the Depositary.

Art. 16. - Fiscal Year. The Company's year commences on the first of January of each year and ends on the thirty-first of December of the same year.

Art. 17. - Annual Report. The Company shall publish one annual report within a period of six (6) months as of the end of the fiscal year concerned.

Art. 18. - Distributions. The right to dividends or distribution are determined by the manager(s) and further described in the Memorandum.

No distribution of dividends may be made if as a result thereof the capital of the Company became less than the minimum prescribed by the law, that is the equivalent of one million euros.

Art. 19. - Dissolution - Liquidation. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them.

Art. 20. - Applicable Laws. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and by the law of 15 June 2004 relating to investment company in risk capital as such laws have been or may be amended from time to time.

Subscription and Payment

All the shares have been subscribed by AB ARAPTEN 3416, which is in the process of change of company name to InvestMerchant AB, as aforementioned.

All the shares have been paid-up up to 16,61% in cash so that the amount of two million nine hundred eighty nine thousand eight hundred US Dollars (USD 2,989,800.-) is at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

Transitional Dispositions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31 December 2005.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately eight thousand euros.

Resolutions of the sole Shareholder

The sole shareholder representing the entire subscribed capital has immediately proceeded to adopt the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

2. The following persons are appointed for an unlimited period of time as managers of the Company:

As Chairman, Mr Javier Bañón Treviño, Managing Director of LEHMAN BROTHERS PRIVATE EQUITY, born on 10 November 1963 in Madrid (Spain), residing at 25, Bank Street, London E14 5LE, United Kingdom,

Mr Freddy Thyès, Independent Consultant, born on 29 May 1941 in Luxembourg, residing at 16, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg.

The managers are vested with the broadest powers to act in the name of the Company in all circumstances and to bind the Company by the joint signatures of any two managers.

3. The independent auditor of the Company will be ERNST & YOUNG S.A. with registered office at Parc d'Activités Syrdall, B.P. 780, L-2017 Luxembourg.

The term of office of the auditor shall be one year and shall be renewed by decision of the sole shareholder upon the approval of the accounts which shall intervene within six months from the end of the period to which they relate.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above appearing person(s), the present deed is worded in English, followed by a French translation; on the request of the same appearing person(s), the English version will prevail in case of differences between the English and French text.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residences, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille cinq, le vingt-sept mai à 14 heures.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg).

A comparu:

AB ARAPTEN 3416, actuellement en cours de procédure de changement de dénomination sociale pour InvestMerchant AB, une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois de la Suède, ayant son siège social à Sergel Torg 12, 111 57 Stockholm, Suède,

ici représentée par Monsieur Claude Kremer, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 18 mai 2005 à

La procuration signée ne varietur par le comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, agissant ès qualités, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée dotée d'un capital fixe sous la forme d'une société d'investissement en capital à risque (SICAR) qu'elle déclare constituée par elle-même et les statuts qui se présentent comme suit:

Les termes utilisés dans les présentes sont à interpréter conformément à la signification qui leurs est donnée dans le Prospectus, sauf si le contexte le requiert autrement.

Art. 1^{er}. - Dénomination. Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée dotée d'un capital fixe sous la forme d'une société d'investissement en capital à risque (SICAR) sous le nom de ADVANCED RISK PRIVATE EQUITY S.à r.l., SICAR (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi du 15 juin 2004 relative à la société d'investissement en capital à risque (SICAR), ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. - Objet. L'objet de la Société est le placement des fonds dont elle dispose en valeurs représentatives de capital à risque, au sens le plus large autorisé par la loi du 15 juin 2004 relative à la société d'investissement en capital à risque.

La Société peut également investir les fonds dont elle dispose en tout autre actif autorisé par la loi et compatible avec son objet.

Par ailleurs, la Société pourra prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles au développement et à l'accomplissement de son objet au sens le plus large autorisé par la loi du 15 juin 2004 relative à la société d'investissement en capital à risque.

Art. 3. - Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. - Siège social. Le siège social de la Société est établi de Luxembourg. Le siège social peut être transféré au sein de la même commune par décision du (des) gérant(s). Il peut être transféré en toute autre localité du Grand Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

Au cas où le(s) gérant(s) estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales, cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 5. - Détermination des objectifs et politiques d'investissement. Le(s) gérant(s) détermine les objectifs et politiques d'investissement de la Société ainsi que la ligne de conduite à suivre dans la gestion et la conduite des affaires de la Société en relation avec ces objectifs et politiques, tels que prévus par le prospectus de la Société (le «Prospectus»), conformément aux lois et règlements applicables.

Art. 6 - Capital social. La Société a été constituée avec un capital social souscrit de dix-huit millions de dollars (USD 18.000.000,-) représenté par quatre-vingt dix mille (90.000) parts sociales d'une valeur nominale de deux cents dollars (USD 200,-) chacune.

Le capital minimum de la Société, qui doit être atteint dans un délai de douze (12) mois à partir de la date d'agrément de la Société en tant que société d'investissement en capital à risque (Sicar) soumise à la législation luxembourgeoise, est l'équivalent d'un million d'euros (EUR 1.000.000,-).

Le capital social de la Société est représenté par une classe de parts sociales.

Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales à souscrire seront offertes par préférence aux associés existants, proportionnellement à la partie du capital qui représente leurs parts sociales.

La Société pourra accepter d'émettre des parts sociales en contrepartie d'un apport en nature de valeurs ou autres avoirs, en observant les prescriptions édictées par la loi et les règlements luxembourgeois à condition que ces valeurs ou autres avoirs soient compatibles avec les objectifs d'investissement et la stratégie de la Société. Les coûts encourus par suite d'un apport en nature seront à charge des investisseurs concernés.

Art. 7. - Parts sociales. Les parts sociales sont réservées exclusivement aux Investisseurs Institutionnels, Investisseurs Professionnels et Investisseurs Avertis au sens de la loi du 15 juin 2004 relative à la société d'investissement en capital à risque.

Toutes les parts sociales seront émises sous forme nominative.

La Société peut décider d'émettre des fractions de parts sociales jusqu'à trois décimales. De telles fractions ne confèrent pas de droit de vote mais donneront des droits proportionnels à la fraction d'une part sociale qu'elles représentent sauf si leur nombre est tel qu'elles représentent une part sociale entière, auquel cas il leur sera conféré un droit de vote.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale. Les propriétaires indivis devront désigner un mandataire unique pour les représenter à l'égard de la Société.

Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

Art. 8. - Transfert de parts sociales. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social et sous réserve que ce nouvel associé puisse être qualifié d'Investisseur Institutionnel, Investisseur Professionnel ou Investisseur Averti.

En cas de transfert de parts sociales de la Société, l'inscription du cessionnaire dans le registre de la Société entraînera le transfert de tous les droits et obligations attachés aux parts sociales ainsi transférées en ce compris l'obligation de payer le solde des parts sociales qui n'auraient pas été entièrement libérées.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 9. - Rachat des parts sociales. La Société est de type fermé, et par conséquent les demandes unilatérales de rachat par les associés ne peuvent pas être acceptées par la Société, sauf indication contraire dans le Prospectus et les présentes.

La Société peut néanmoins procéder au rachat de parts sociales lorsque le gérant considère que le rachat se fait dans l'intérêt de la Société.

Les parts sociales peuvent être rachetées sur une base proportionnelle entre les associés existants par exemple en cas de changement défavorable de la situation économique ou politique.

Les rachats auront lieu conformément aux principes prévus dans le Prospectus.

En outre, les parts sociales peuvent être rachetées de manière forcée si un associé cesse d'être, ou se trouve ne pas être, un Investisseur Institutionnel, un Investisseur Professionnel ou un Investisseur Averti au sens de la loi du 15 juin 2004 relative à la société d'investissement en capital à risque. Dans ce cas, le rachat forcé aura lieu aux conditions prévues dans le Prospectus.

Art. 10. - Calcul de la valeur nette d'inventaire. La valeur nette d'inventaire de la Société (la «Valeur Nette d'Inventaire») est déterminée par l'administration centrale, sous la responsabilité du (des) gérant(s), dans la devise de référence de la Société (telle que spécifiée dans le Prospectus), lors de chaque Jour d'Evaluation tel que plus amplement précisé dans le Prospectus.

La valeur nette des actifs de la Société est égale à la différence entre la valeur de ses actifs bruts et de ses engagements.

L'évaluation de la Société est déterminée de la façon suivante:

(1) les investissements dans des fonds de private equity seront évalués sur base de la dernière valeur nette d'inventaire disponible des fonds sous-jacents tels que déterminée par ceux-ci selon les principes généraux comptables américains et tels que révisés par les réviseurs indépendants des fonds sous-jacents, sauf si le(s) gérant(s) considère que cette valeur n'est pas représentative; dans ce cas, les avoirs en question seront évalués par le(s) gérant(s) sur la base de leur valeur probable de réalisation, déterminée avec prudence et bonne foi;

(2) la valeur des espèces en caisse ou en dépôt, des effets et billets payables à vue et des comptes à recevoir, des dépenses payées d'avance et des dividendes en espèces et intérêts annoncés ou venus à échéance tels que précités, mais

non encore encaissés, est censée être le montant total de ces avoirs, sauf s'il s'avère improbable que cette valeur puisse être reçue ou payée intégralement; dans ce cas, ladite valeur sera déterminée en retranchant un montant estimé adéquat en vue de refléter la valeur réelle de ces avoirs;

(3) toutes valeurs mobilières et tous instruments du marché monétaire négociés ou cotés sur une bourse de valeurs ou tout autre marché organisé sont évalués sur base du dernier prix disponible, sauf si ce prix n'est pas représentatif, dans ce cas, l'évaluation d'un tel avoir sera basé sur sa valeur de réalisation prévisible que le gérant(s) estimera avec bonne foi;

(4) la valeur de tous autres avoirs de la Société sera déterminée sur la base du prix d'acquisition de celui-ci, y compris les coûts, commissions et dépenses y relatifs ou, si le prix d'acquisition tel que déterminé ci-dessus n'est pas représentatif, cet actif sera évalué sur la base de sa valeur probable de réalisation, déterminée avec prudence et bonne foi.

Art. 11. - Suspension du calcul de la valeur nette d'inventaire. Le gérant peut suspendre la détermination de la Valeur Nette d'Inventaire:

a) lorsqu'il existe une situation d'urgence dans laquelle il est impossible pour la Société de disposer ou d'évaluer une partie substantielle de ses avoirs;

b) lorsque les moyens de communication ou de calcul qui sont normalement employés pour déterminer le prix ou la valeur des investissements ou le cours en bourse ou sur un autre marché sont hors service;

c) lorsque le calcul de la valeur nette d'inventaire des fonds sous-jacents est suspendu.

Art. 12. - Gestion. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui ne sont pas nécessairement associés.

Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) par l'assemblée générale des associés, laquelle fixera la durée de son/leur mandat.

En cas de plusieurs gérants, la Société est administrée par un conseil de gérance. Dans ce cas, la Société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance ou, s'il y a plus de trois gérants, par la signature conjointe d'au moins la majorité des gérants ou encore par la signature de toute personne à laquelle tel pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance. Les gérants sont librement et à tout moment révocables, sans qu'il soit nécessaire qu'une cause légitime existe.

Le conseil de gérance peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Le conseil de gérance choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence, le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire.

Un gérant peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par visioconférence ou par d'autres moyens de communication similaires grâce auxquels toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants.

Le décès ou la démission d'un gérant, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Le ou les gérant(s) ne contracte, à raison de sa(leur) fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui(eux) au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. - Décisions collectives des associés. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 14. - Décision de l'associé unique. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 15. - Dépositaire. La Société conclura un contrat de dépôt avec un établissement bancaire luxembourgeois (le «Dépositaire») répondant aux conditions prévues dans la loi du 15 juin 2004 relative à la société d'investissement en capital à risque.

Les valeurs, espèces et autres avoirs autorisés de la Société seront détenus par ou au nom du Dépositaire, qui sera tenu des obligations et devoirs mis à sa charge par la loi du 15 juin 2004 relative à la société d'investissement en capital à risque.

Si le Dépositaire désire se retirer, le(s) gérant(s) s'efforcera de trouver un remplaçant dans un délai de deux mois à compter de l'opposabilité d'un tel retrait. Jusqu'à la date de son remplacement, qui doit avoir lieu au cours de cette période de deux mois, le Dépositaire est tenu de prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne préservation des intérêts des associés de la Société.

Le(s) gérant(s) peut mettre fin aux fonctions du Dépositaire mais ne pourra révoquer le Dépositaire que si un nouveau dépositaire a été désigné en vue d'agir à la place du Dépositaire.

Les fonctions du Dépositaire prennent respectivement fin:

- a) en cas de retrait du Dépositaire intervenu de sa propre initiative ou de celle de la Société; en attendant son remplacement qui doit avoir lieu dans les deux mois, le Dépositaire doit prendre toutes les mesures nécessaires pour préserver les intérêts des associés de la Société;
- b) lorsque le Dépositaire ou la Société a été déclaré en faillite, admis au bénéfice du concordat, du sursis de paiement, de la gestion contrôlée ou d'une mesure analogue ou mis en liquidation;
- c) lorsque l'Autorité de Surveillance Luxembourgeoise retire son agrément à la Société ou au Dépositaire.

Art. 16. - Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et prend fin le trente et un décembre de la même année.

Art. 17. - Rapport annuel. La Société publie un rapport annuel dans les six (6) mois à compter de la fin de l'exercice social concerné.

Art. 18. - Distributions. Les droits à dividendes ou distribution sont déterminés par le(s) gérant(s) et sont plus amplement décrits dans le Prospectus.

Aucune distribution de dividendes ne pourra être effectuée entraînant une réduction du capital de la Société en deçà du minimum requis par la loi, à savoir l'équivalent d'un million d'euros.

Art. 19. - Dissolution - Liquidation. En cas de dissolution de la Société, sa liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, nommé(s) par l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf s'il est stipulé autrement, le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif de la Société.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 20. - Loi applicable. Toutes les matières non régies par les présents statuts seront soumises aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et de la loi du 15 juin 2004 relative à la société d'investissement en capital à risque, telles que ces lois ont été ou seront modifiées en temps opportun.

Souscription et libération

Toutes les parts sociales ont été souscrites par AB ARAPTEN 3416, actuellement en cours de procédure de changement de dénomination sociale pour InvestMerchant AB, susmentionnée.

Toutes les parts sociales ont été libérées à 16,61% en numéraire de telle sorte que la somme de deux millions neuf cent quatre-vingt neuf mille huit cent dollars (USD 2.989.800,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et prendra fin le 31 décembre 2005.

Frais

Les dépenses, coûts, rémunérations ou frais, sous quelque forme que ce soit, qui résultent de la constitution de la Société sont estimés à environ huit mille euros.

Résolutions de l'Associé unique

L'associé unique représentant l'intégralité du capital social a immédiatement procédé à l'adoption des résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.
2. Sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée les personnes suivantes:

En qualité de président, Monsieur Javier Bañón Treviño, Directeur de gestion de LEHMAN BROTHERS PRIVATE EQUITY, né le 10 novembre 1963 à Madrid (Espagne), demeurant au 25, Bank Street, Londres E14 5LE, Royaume-Uni; Monsieur Freddy Thyes, consultant indépendant, né le 29 mai 1941 à Luxembourg, demeurant 16, rue Notre-Dame à L-2240 Luxembourg,

Les gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour l'engager valablement par la signature conjointe des deux gérants.

3. Le réviseur indépendant de la Société sera ERNST & YOUNG S.A. ayant son siège social à Parc d'Activités Syrdall, B.P. 780, L - 2017 Luxembourg.

Le mandat donné au réviseur sera annuel et sera renouvelé par décision de l'actionnaire unique lors de l'approbation des comptes qui devra intervenir dans les six mois à compter de la fin de la période à laquelle ces comptes se rapportent.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que, sur demande du/des comparant(s), le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du/des même(s) comparant(s), le texte anglais fera foi en cas de divergences entre les deux.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: C. Kremer, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 2 juin 2005, vol. 431, fol. 81, case 3. – Reçu 1.250 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 3 juin 2005.

H. Hellinckx.

(046044.3/242/502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2005.

BASSATNE HOLDING COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.

R. C. Luxembourg B 17.188.

Le bilan abrégé au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 23 février 2005, réf. LSO-BB05074, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2005.

Signature.

(017085.3/806/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2005.

BASSATNE HOLDING COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.

R. C. Luxembourg B 17.188.

Le bilan abrégé au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 23 février 2005, réf. LSO-BB05075, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2005.

Signature.

(017082.3/806/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2005.

BASSATNE HOLDING COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.

R. C. Luxembourg B 17.188.

Le bilan abrégé au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 23 février 2005, réf. LSO-BB05076, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2005.

Signature.

(017080.3/806/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2005.

BASSATNE HOLDING COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.

R. C. Luxembourg B 17.188.

Le bilan abrégé au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 23 février 2005, réf. LSO-BB05077, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2005.

Signature.

(017076.3/806/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2005.

BASSATNE HOLDING COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 17.188.

Le bilan abrégé au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 23 février 2005, réf. LSO-BB05078, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2005.

Signature.

(017075.3/806/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2005.

BASSATNE HOLDING COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 17.188.

Le bilan abrégé au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 23 février 2005, réf. LSO-BB05079, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2005.

Signature.

(017073.3/806/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2005.

BASSATNE HOLDING COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 17.188.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 23 février 2005, réf. LSO-BB05080, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2005.

Signature.

(017071.3/806/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2005.

BASSATNE HOLDING COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 17.188.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 23 février 2005, réf. LSO-BB05081, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2005.

Signature.

(017070.3/806/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2005.

BASSATNE HOLDING COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 17.188.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 23 février 2005, réf. LSO-BB05082, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2005.

Signature.

(017069.3/806/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2005.

BASSATNE HOLDING COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 17.188.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 23 février 2005, réf. LSO-BB05083, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2005.

Signature.

(017067.3/806/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2005.

27773

MDI - MOTOR DEVELOPMENT INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 38.747.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 21 février 2005, réf. LSO-BB04462, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2005.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

(016783.3/535/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2005.

UFF INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 37, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 41.863.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 10 février 2005, réf. LSO-BB02305, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CREDIT AGRICOLE INDOSUEZ CONSEIL S.A.

Signature

(016942.3/1023/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2005.

COGNIS HOLDING LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1913 Luxembourg, 12, rue Léandre Lacroix.
R. C. Luxembourg B 83.720.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2005.

P. Frieders

Notaire

(016943.3/212/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2005.

MVS, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 94.819.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 22 février 2005

Première résolution

L'assemblée accepte la démission de la société GEOSERVICE S.à r.l., ayant son siège social 167, route de Longwy, L-1941 Luxembourg et de Monsieur Brahimi El-Mili Anouar en leur qualité d'administrateurs de la société MVS S.A., et leur donne pleine et entière décharge.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer comme administrateurs:

Monsieur Klose Fabius, demeurant 3, rue de Lorraine, F-54590 Hussigny-Godbrange.

Monsieur Villevieille Nicolas, demeurant 43, rue Nic Bodry, L-3426 Dudelange.

L'assemblée décide de confirmer dans sa fonction d'administrateur Monsieur Claisse Dominique.

Troisième résolution

L'assemblée décide de nommer Monsieur Claisse Dominique comme administrateur-délégué.

L'administrateur-délégué a les pouvoirs les plus étendus pour engager la société en toutes circonstances par sa seule signature.

Signature

Le président

Enregistré à Luxembourg, le 23 février 2005, réf. LSO-BB05186. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(017078.3/000/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2005.

27774

VADOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 90.862.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 10 février 2005, réf. LSO-BB02306, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. Schmitz
Administrateur

(016944.3/1023/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2005.

WILVER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 65.137.

Le bilan au 30 septembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 10 février 2005, réf. LSO-BB02367, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SGA SERVICES
Administrateur

Siganture

(016945.3/1023/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2005.

ProLogis GERMANY II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.012.500,-.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 76.101.

Il résulte d'une décision du gérant du 1^{er} février 2005 que la décision suivante a été prise:

Le siège social de la société, actuellement situé au 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, est transféré au 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, et ce, avec effet au 1^{er} février 2005.

Luxembourg, le 1^{er} février 2005.

Pour la société
ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.
Gérant
O. Marbaise
Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 15 février 2005, réf. LSO-BB03076. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(016947.3/4287/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2005.

ProLogis GERMANY III, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 12.500,-.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 76.102.

Il résulte d'une décision du gérant du 1^{er} février 2005 que la décision suivante a été prise:

Le siège social de la société, actuellement situé au 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, est transféré au 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, et ce, avec effet au 1^{er} février 2005.

Luxembourg, le 1^{er} février 2005.

Pour la société
ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.
Gérant
O. Marbaise
Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 15 février 2005, réf. LSO-BB03080. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(016948.3/4287/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2005.

ProLogis GERMANY IV, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 76.103.

Il résulte d'une décision du gérant du 1^{er} février 2005 que la décision suivante a été prise:

Le siège social de la société, actuellement situé au 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, est transféré au 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, et ce, avec effet au 1^{er} février 2005.

Luxembourg, le 1^{er} février 2005.

Pour la société

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

O. Marbaise

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 15 février 2005, réf. LSO-BB03083. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(016949.3/4287/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2005.

ProLogis UK VI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 400.000,-

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 70.887.

Il résulte d'une décision du gérant du 1^{er} février 2005 que la décision suivante a été prise:

Le siège social de la société, actuellement situé au 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, est transféré au 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, et ce, avec effet au 1^{er} février 2005.

Luxembourg, le 1^{er} février 2005.

Pour la société

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

P. Cassells

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 15 février 2005, réf. LSO-BB03089. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(016951.3/4287/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2005.

BASSATNE HOLDING COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 17.188.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société qui s'est tenue extraordinairement en date du 8 février 2005 au siège social

L'Assemblée décide de reconduire les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour une période de six ans.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2011.

Le Conseil d'Administration se compose de:

- M. Khaled Bassatne, administrateur de sociétés, demeurant à Beirut (Liban),

- M. Mohamad Bassatne, administrateur de sociétés, demeurant à Singapour,

- M. Adib Bassatne, ingénieur civil, domicilié à Beirut (Liban).

Le Commissaire aux Comptes est:

Martin A. Rutledge, Chartered Accountant, demeurant à Monaco.

Pour extrait conforme

Pour BASSATNE HOLDING COMPANY S.A.

Signature

Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 23 février 2005, réf. LSO-BB05084. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(017088.3/806/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2005.

**MOBIL PLASTICS EUROPE INC., Société Anonyme de Droit Etranger.
Succursale: ExxonMobil CHEMICAL FILMS EUROPE INC.**

Siège social: Luxembourg, 1B, rue Thomas Edison.
R. C. Luxembourg B 45.887.

Décision du Directeur de la succursale luxembourgeoise

Le soussigné, Carlo Ranucci, en sa qualité de manager de la succursale luxembourgeoise, nommé par le Conseil d'Administration en date du premier juin 1998.

Décide par la présente et suite aux résolutions adoptées par le conseil d'administration en date du 13 octobre 2000 de changer la dénomination de la succursale luxembourgeoise MOBIL PLASTICS EUROPE INC. La nouvelle dénomination de la succursale est ExxonMobil CHEMICAL FILMS EUROPE INC.

Fait à Luxembourg, le 17 février 2005.

C. Ranucci.

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2005, réf. LSO-BB04783. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(016953.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2005.

ProLogis UK VIII, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 10.000,-.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 70.810.

Il résulte d'une décision du gérant du 1^{er} février 2005 que la décision suivante a été prise:

Le siège social de la société, actuellement situé au 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, est transféré au 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, et ce, avec effet au 1^{er} février 2005.

Luxembourg, le 1^{er} février 2005.

Pour la société

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

P. Cassells

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 15 février 2005, réf. LSO-BB03092. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(016954.3/4287/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2005.

ProLogis UK X, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 1.800.000,-.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 70.889.

Il résulte d'une décision du gérant du 1^{er} février 2005 que la décision suivante a été prise:

Le siège social de la société, actuellement situé au 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, est transféré au 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, et ce, avec effet au 1^{er} février 2005.

Luxembourg, le 1^{er} février 2005.

Pour la société

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

P. Cassells

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 15 février 2005, réf. LSO-BB03096. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(016955.3/4287/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2005.

INTERNATIONAL COMPAGNIE D'INFORMATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.
R. C. Luxembourg B 75.440.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 15 février 2005, réf. LSO-BB03193, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2005.

Signature.

(016969.3/607/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2005.

ExxonMobil CHEMICAL FILMS EUROPE INC., Société Anonyme de Droit Etranger.

Succursale: Luxembourg, 1B, rue Thomas Edison.

R. C. Luxembourg B 45.887.

Clôture de succursale

Décision du Directeur de la succursale luxembourgeoise

Le soussigné, Carlo Ranucci, en sa qualité de manager de la succursale luxembourgeoise, nommé par le Conseil d'Administration en date du premier juin 1998,

Décide par la présente et suite aux résolutions adoptées par le conseil d'administration en date du 23 décembre 2003 de fermer la succursale luxembourgeoise d'ExxonMobil CHEMICAL FILMS EUROPE, INC, société de droit de l'Etat de Delaware. La date effective de la cessation de l'établissement principal respectivement de la succursale est fixée au premier janvier 2004.

Fait à Luxembourg, le 31 janvier 2005.

C. Ranucci.

Enregistré à Luxembourg, le 4 février 2005, réf. LSO-BB01253. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(016956.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2005.

SAVAL AIRCHILLING & FREEZING SYSTEMS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1126 Luxembourg, 26, rue d'Amsterdam.

R. C. Luxembourg B 50.504.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 15 février 2005, réf. LSO-BB03189, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2005.

Signature.

(016972.3/607/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2005.

ALPINE FOREIGN INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 61.311.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra extraordinairement à l'adresse du siège social, le 4 juillet 2005 à 15.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003 et au 31 décembre 2004.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

I (02800/534/14)

Le Conseil d'Administration.

ROSA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 30, rue Marie-Adélaïde.

R. C. Luxembourg B 11.297.

Les actionnaires sont priés d'assister à:

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au 30, rue Marie-Adélaïde, L-2128 Luxembourg, le 30 juin 2005 à 15.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes au 31 décembre 2004
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes
5. Divers.

I (02900/1212/17)

Le Conseil d'Administration.

27778

DOREMI, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 3, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 95.134.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 4 juillet 2005 à 10.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 mars 2005.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

I (02801/534/14)

Le Conseil d'Administration.

VELAFI HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 62.341.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 5 juillet 2005 à 11.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2004.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

I (02802/534/14)

Le Conseil d'Administration.

ZIN S.A., Holdingaktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: Luxemburg, 5, boulevard de la Foire.
H. R. Luxemburg B 21.348.

Die Aktionäre werden hiermit zur

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der Gesellschaft eingeladen, die am 5. Juli 2005 um 11.00 Uhr in Luxemburg, am Gesellschaftssitz, mit folgender Tagesordnung stattfindet:

Tagesordnung:

1. Vorlage des Jahresabschlusses und der Berichte des Verwaltungsrates und des Aufsichtskommissars
2. Genehmigung des Jahresabschlusses sowie Ergebnisuweisung per 31. Dezember 2004
3. Entlastung des Verwaltungsrates und des Aufsichtskommissars
4. Verschiedenes

I (02803/534/15)

Der Verwaltungsrat.

FIGINO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 68.395.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 5 juillet 2005 à 10.30 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2004.
3. Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales.
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
5. Divers.

I (02804/534/15)

Le Conseil d'Administration.

27779

ELSA S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 56.510.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 6 juillet 2005 à 14.00 heures au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2004.
3. Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
5. Divers.

I (02805/534/15)

Le Conseil d'Administration.

BRAUNFINANZ, Société Anonyme.
Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 54.240.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 6 juillet 2005 à 10.00 heures, à l'adresse du siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2004
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes
4. Divers.

I (02806/534/14)

Le Conseil d'Administration.

CHABLIS S.A., Société Anonyme.
Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 44.317.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra extraordinairement le 4 juillet 2005 à 14.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003 et au 31 décembre 2004
3. Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes
5. Divers.

02807/534/15)

Le Conseil d'Administration.

AMBERLUX, Société Anonyme Holding.
Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 40.492.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 5 juillet 2005 à 10.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2004.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

I (02808/534/14)

Le Conseil d'Administration.

27780

PALMGROVE INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 28.552.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 18 juillet 2005 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 17 mai 2005 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

I (02901/795/14)

Le Conseil d'Administration.

GLOBE INTERFIN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 33.083.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 5 juillet 2005 à 10.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 mars 2005
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Acceptation de la démission d'Administrateurs et nomination de leurs remplaçants
5. Décharge spéciale aux Administrateurs démissionnaires pour l'exercice de leur mandat jusqu'à la date de leur démission
6. Divers.

I (02902/795/17)

Le Conseil d'Administration.

DOMEX HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 23.674.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra anticipativement le 4 juillet 2005 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2004
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers.

I (03067/795/14)

Le Conseil d'Administration.

PCC INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 87.648.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu lundi 4 juillet 2005 à 11.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2004.
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

I (03105/1267/14)

Le Conseil d'Administration.

27781

REGIDOR HOLDING S.A., Société Anonyme.
Registered office: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 40.270.

Mssrs Shareholders are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held on *July 5, 2005* at 3.00 p.m. at the registered office, with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the management report of the Board of Directors and the report of the Statutory Auditor
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at March 31, 2005
3. Discharge of the Directors and Statutory Auditor
4. Acceptance of the resignation of the Directors and appointment of their replacement
5. Special discharge of the resigning Directors for the exercise of their mandates until the date of resignation
6. Miscellaneous.

I (02903/795/16)

The Board of Directors.

RORDI HOLDING S.A., Société Anonyme.
Registered office: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 40.272.

Mssrs Shareholders are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held on *July 4, 2005* at 2.00 p.m. at the registered office, with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the management report of the Board of Directors and the report of the Statutory Auditor
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at March 31, 2005
3. Discharge of the Directors and Statutory Auditor
4. Acceptance of the resignation of the Directors and appointment of their replacement
5. Special discharge of the resigning Directors for the exercise of their mandates until the date of resignation
6. Miscellaneous.

I (02958/795/16)

The Board of Directors.

NOVA EDITIOR S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 89.509.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra à Luxembourg, 8, boulevard Royal, le *4 juillet 2005* à 13.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Changement de la date de l'assemblée générale annuelle du 3^e mardi du mois d'octobre à 15 heures au 1^{er} lundi du mois de juin à 14 heures et pour la première fois en 2006
2. Modification du 1^{er} alinéa de l'article 8 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:
L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 1^{er} lundi du mois de juin à 14.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.
3. Démission de deux administrateurs et nomination de deux nouveaux administrateurs en leur remplacement.

Luxembourg, le 6 juin 2005.

I (03019/744/17)

MONDOFINANCE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.
Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 18.397.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *5 juillet 2005* à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 mars 2005
3. Ratification de la cooptation d'un Administrateur

4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
5. Acceptation de la démission d'Administrateurs et nomination de leurs remplaçants
6. Décharge spéciale aux Administrateurs démissionnaires pour l'exercice de leur mandat jusqu'à la date de leur démission
7. Divers.

I (02959/795/18)

Le Conseil d'Administration.

ING INTERNATIONAL (II) SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 52, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 41.873.

Les actionnaires sont invités à assister à:

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra dans les locaux de ING LUXEMBOURG au 46-48, route d'Esch à L-2965, le 6 juillet 2005 à 15.00 heures pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises.
2. Approbation des comptes au 31 mars 2005.
3. Affectation des résultats.
4. Décharge aux Administrateurs.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

Pour être admis à l'assemblée générale, tout propriétaire d'actions au porteur doit déposer ses titres aux sièges et agences de ING LUXEMBOURG, et faire part de son désir d'assister à l'assemblée, le tout cinq jours francs au moins avant l'assemblée.

Les actionnaires en nom seront admis sur justification de leur identité, à la condition d'avoir, cinq jours francs au moins avant la réunion, fait connaître au Conseil d'Administration leur intention de prendre part à l'assemblée.

I (03000/755/22)

Le Conseil d'Administration.

NOVA EDITIOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 89.509.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra à Luxembourg, 8, boulevard Royal, le 4 juillet 2005 à 13.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Changement de la date de l'assemblée générale annuelle du 3^e mardi du mois d'octobre à 15 heures au 1^{er} lundi du mois de juin à 14 heures et pour la première fois en 2006
2. Modification du 1^{er} alinéa de l'article 8 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:
L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 1^{er} lundi du mois de juin à 14.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.
3. Démission de deux administrateurs et nomination de deux nouveaux administrateurs en leur remplacement.

Luxembourg, le 6 juin 2005.

I (03068/744/17)

ZANETTI S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 33.528.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le 4 juillet 2005 à 9.30 heures, au siège social, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004
3. Affectation du résultat

4. Décharge à donner aux administrateurs pour l'exercice écoulé et pour la tardivité de la tenue de l'Assemblée Générale statutaire
5. Décharge à donner au commissaire aux comptes
6. Nominations statutaires
7. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales
8. Divers.

I (03089/000/21)

Le Conseil d'Administration.

TRICOS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 29.561.

Les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le 4 juillet 2005 à 15.00 heures, au siège social, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs pour l'exercice écoulé et pour la tardivité de la tenue de l'Assemblée Générale statutaire
5. Décharge à donner au commissaire aux comptes
6. Nominations statutaires
7. Divers.

I (03090/528/20)

Le Conseil d'Administration.

UNIT INVESTMENTS S.A., Société Anonyme Holding.

Registered office: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 30.253.

The Shareholders are hereby convened to attend the

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

which will be held on July 26, 2005 at 11.00 a.m. at the registered office with the following

Agenda:

- To receive and approve the Management Report of the Directors relating to the consolidated financial statements for the year ended December 31, 2004,
- To receive and approve the Report of the Auditor for the year ended December 31, 2004 relating to the consolidated financial statements,
- To receive and approve the consolidated financial statements and appropriation of earnings for the year ended December 31, 2004.

In order to attend the meeting, the owners of bearer shares are required to deposit their shares not less than five clear days before the date of the meeting at the Registered Office.

I (03102/755/18)

The Board of Directors.

PHITEX S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 32.990.

Les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le 4 juillet 2005 à 10.00 heures, au siège social, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs pour l'exercice écoulé et pour la tardivité de la tenue de l'Assemblée Générale statutaire

5. Décharge à donner au commissaire aux comptes
6. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur
7. Nominations statutaires
8. Divers.

I (03092/528/21)

Le Conseil d'Administration.

SPOLETO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 40.344.

Les actionnaires sont priés d' assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le 4 juillet 2005 à 14.00 heures, au siège social, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes
5. Nominations statutaires
6. Divers.

I (03091/528/18)

Le Conseil d'Administration.

ICARE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 54.948.

Les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le 4 juillet 2005 à 10.00 heures, au siège social, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs pour l'exercice écoulé et pour la tardivité de la tenue de l'Assemblée Générale statutaire
5. Décharge à donner au commissaire aux comptes
6. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur
7. Nominations statutaires
8. Divers.

I (03093/528/21)

Le Conseil d'Administration.

SOCIETE FINANCIERE DE SENNINGERBERG S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 58.466.

Suite à la prorogation à quatre semaines de l'Assemblée du 6 juin 2005, les actionnaires de la Société sont convoqués par la présente pour assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

qui se tiendra au siège social de la Société le 4 juillet 2005 à 15.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture des comptes arrêtés au 31 décembre 2004;
2. Lecture du rapport du conseil d'administration concernant les comptes arrêtés au 31 décembre 2004;
3. Lecture du rapport du commissaire aux comptes concernant les comptes arrêtés au 31 décembre 2004;
4. Approbation des comptes arrêtés au 31 décembre 2004;
5. Affectation des résultats;
6. Quitus aux administrateurs et au commissaire aux comptes

7. Nominations statutaires;
8. Questions diverses.

Les actionnaires ou leur(s) représentant(s) sont priés de bien vouloir se présenter munis des titres au porteur de la Société ou d'un certificat de blocage émanant d'une banque, notaire, avocat ou autre professionnel du secteur financier reconnu et attestant du dépôt desdits titres en leurs mains.

I (03120/000/22)

Le Conseil d'Administration.

PARKER HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 26.952.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le 4 juillet 2005 à 15.00 heures, au siège social, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs pour l'exercice écoulé et pour la tardivité de la tenue de l'Assemblée Générale statutaire
5. Décharge à donner au commissaire aux comptes
6. Nominations statutaires
7. Divers.

I (03094/528/20)

Le Conseil d'Administration.

VALENSOLE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 26.373.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 4 juillet 2005 à 10.00 heures, au siège social, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes
5. Nominations statutaires
6. Divers

I (03096/528/18)

Le Conseil d'Administration.

TERANIM S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 17.237.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le 4 juillet 2005 à 11.00 heures, au siège social, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs pour l'exercice écoulé et pour la tardivité de la tenue de l'Assemblée Générale statutaire
5. Décharge à donner au commissaire aux comptes

6. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur
7. Nominations statutaires
8. Divers

I (03095/528/21)

Le Conseil d'Administration.

KÖNER + KEUTZ FINANZ AG, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 53.993.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le 4 juillet 2005 à 11.00 heures, au siège social, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs pour l'exercice écoulé et pour la tardivité de la tenue de l'Assemblée Générale statutaire
5. Décharge à donner au commissaire aux comptes
6. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur
7. Nominations statutaires
8. Divers

I (03097/528/21)

Le Conseil d'Administration.

FINSA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 87.649.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le mardi 5 juillet 2005 à 10.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2004.
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.
5. Divers.

I (03103/1267/15)

Le Conseil d'Administration.

INVESTMENT SOLUTIONS, Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 87.158.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le lundi 4 juillet 2005 à 10.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2004.
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

I (03106/1267/14)

Le Conseil d'Administration.

27787

AGESTALUX, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 5.447.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le 4 juillet 2005 à 11.00 heures, au siège social, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs pour l'exercice écoulé et pour la tardivité de la tenue de l'Assemblée Générale statutaire
5. Décharge à donner au commissaire aux comptes
6. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur
7. Nominations statutaires
8. Divers

I (03098/528/21)

Le Conseil d'Administration.

CHIMPEX S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 32.777.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le 4 juillet 2005 à 10.00 heures, au siège social, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs pour l'exercice écoulé et pour la tardivité de la tenue de l'Assemblée Générale statutaire
5. Décharge à donner au commissaire aux comptes
6. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur
7. Nominations statutaires
8. Divers

I (03099/528/21)

Le Conseil d'Administration.

SOCIETE FINANCIERE DE SENNINGERBERG S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 58.466.

Les actionnaires de la Société sont convoqués par la présente pour assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra au siège social de la Société le 4 juillet 2005 à 13.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Action en responsabilité à l'encontre des administrateurs sortants en date du 12 septembre 2002 et/ou antérieurement à cette date, ainsi qu'à l'encontre de l'administrateur de fait, Monsieur Rino Colombo.
2. Divers

Les actionnaires ou leur(s) représentant(s) sont priés de bien vouloir se présenter munis des titres au porteur de la Société ou d'un certificat de blocage émanant d'une banque, notaire, avocat ou autre professionnel du secteur financier reconnu et attestant du dépôt desdits titres en leurs mains.

I (03121/000/16)

Le Conseil d'Administration.

KAPINVEST EUROPE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 61.653.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le 4 juillet 2005 à 11.00 heures, au siège social, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003 et au 31 décembre 2004
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs pour les exercices écoulés et pour la tardivité de la tenue de l'Assemblée Générale statutaire de 2004
5. Décharge à donner au commissaire aux comptes
6. Nominations statutaires
7. Divers

I (03100/528/20)

Le Conseil d'Administration.

MONTIGNAC S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 39.115.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le 4 juillet 2005 à 11.00 heures, au siège social, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003 et au 31 décembre 2004
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs pour les exercices écoulés et pour la tardivité de la tenue des Assemblées Générales statutaires
5. Décharge à donner au commissaire aux comptes
6. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur
7. Nominations statutaires
8. Divers

I (03101/528/21)

Le Conseil d'Administration.

TF GROUP HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 67.571.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE

qui se tiendra le lundi 4 juillet 2005 à 9.00 heures à Luxembourg, 18, rue de l'Eau (2^e étage) avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Constatation du report de la date de l'assemblée générale ordinaire et approbation dudit report;
2. Rapports de gestion du conseil d'administration et du commissaire aux comptes;
3. Approbation des bilan et compte de profits et pertes au 31 octobre 2004 et affectation du résultat;
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
5. Décision à prendre relativement à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
6. Décision à prendre par les actionnaires de la Société relativement à l'exigibilité des avances consenties à la société par ses actionnaires;
7. Divers.

Pour participer à ladite assemblée les actionnaires déposeront leurs actions, respectivement le certificat de dépôt au bureau de l'assemblée générale, cinq jours francs avant la date de l'assemblée générale.

I (03104/693/20)

Le Conseil d'Administration.

SOCIETE FINANCIERE DE SENNINGERBERG S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 58.466.

Suite à la prorogation à quatre semaines de l'Assemblée du 6 juin 2005, les actionnaires de la Société sont convoqués par la présente pour assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra au siège social de la Société le 4 juillet 2005 à 11.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Révocation des Administrateurs.
2. Nomination de trois administrateurs en remplacement.
3. Plainte au pénal à déposer par la société contre les administrateurs pour violation des articles 163-3, 166 §2, 169 de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée.
4. Rectification des décisions de correction de valeur des créances détenues sur les sociétés italiennes prises en Assemblée Générale de la société en date du 9 septembre 2004.
5. Décisions de porter les corrections nécessaires sur les bilans de la société suite à la décision prise à la quatrième résolution.
6. Complément de la plainte pénale avec constitution de partie civile.
7. Divers.

Les actionnaires ou leur(s) représentant(s) sont priés de bien vouloir se présenter munis des titres au porteur de la Société ou d'un certificat de blocage émanant d'une banque, notaire, avocat ou autre professionnel du secteur financier reconnu et attestant du dépôt desdits titres en leurs mains.

I (03122/000/24)

Le Conseil d'Administration.

SOCIETE FINANCIERE DE SENNINGERBERG S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 58.466.

Les actionnaires de la Société sont convoqués par la présente pour assister à:

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra au siège social de la Société le 4 juillet 2005 à 14.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Examen de la situation financière actuelle de la société, en particulier de ses engagements financiers et présentation du budget de fonctionnement de la société.
2. Examen et décisions concernant l'adoption des solutions pouvant résoudre les besoins financiers actuels de la gestion ordinaire de la société
3. Divers

Les actionnaires ou leur(s) représentant(s) sont priés de bien vouloir se présenter munis des titres au porteur de la Société ou d'un certificat de blocage émanant d'une banque, notaire, avocat ou autre professionnel du secteur financier reconnu et attestant du dépôt desdits titres en leurs mains.

I (03123/000/18)

Le conseil d'administration.

FINANCIERE DE L'YSER HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 24.986.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 4 juillet 2005 à 16.30 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2004;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2004;
4. vote spécial conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

I (03130/817/17)

Le Conseil d'Administration.

PIERRA MENTA HOLDING S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 77.672.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 4 juillet 2005 à 14.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2004;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2004;
4. vote spécial conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

I (03131/817/17)

Le Conseil d'Administration.

BDM TECHNOLOGIES HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 72.794.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE

qui se tiendra le mercredi 4 juillet 2005 à 9.30 heures à Luxembourg, 18, rue de l'Eau (2^e étage) avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Constatation du report de la date de l'assemblée générale ordinaire et approbation dudit report;
2. Rapports de gestion du conseil d'administration et du commissaire aux comptes;
3. Approbation des bilans et comptes de profits et pertes au 31 décembre 2003 et au 31 décembre 2004 et affectation des résultats;
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
5. Décision à prendre relativement à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
6. Décision à prendre par les actionnaires de la Société relativement à l'exigibilité des avances consenties à la société par ses actionnaires;
7. Elections statutaires;
8. Divers.

Pour participer à ladite assemblée, les actionnaires déposeront leurs actions, respectivement le certificat de dépôt au bureau de l'assemblée générale, cinq jours francs avant la date de l'assemblée générale.

I (03134/693/23)

Le Conseil d'Administration.

MONTAGE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 31.474.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le 4 juillet 2005 à 15.00 heures, au siège social, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 août 2004
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs pour l'exercice écoulé et pour la tardivité de la tenue de l'Assemblée Générale statutaire
5. Décharge à donner au commissaire aux comptes
6. Nominations statutaires
7. Divers

I (03133/528/20)

Le Conseil d'Administration.

VILLENEUVE INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 42.989.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 4 juillet 2005 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2004;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2004;
4. vote spécial conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

I (03132/817/17)

Le Conseil d'Administration.

B & B BEPUVO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 62.896.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE

qui se tiendra le mercredi 4 juillet 2005 à 9.00 heures à Luxembourg, 18, rue de l'Eau (2^e étage) avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Constatation du report de la date de l'assemblée générale ordinaire et approbation dudit report;
2. Rapports de gestion du conseil d'administration et du commissaire aux comptes;
3. Approbation des bilan et compte de profits et pertes au 31 octobre 2004 et affectation du résultat;
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
5. Décision à prendre relativement à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
6. Décision à prendre par les actionnaires de la Société relativement à l'exigibilité des avances consenties à la société par ses actionnaires;
7. Divers.

Pour participer à ladite assemblée, les actionnaires déposeront leurs actions, respectivement le certificat de dépôt au bureau de l'assemblée générale, cinq jours francs avant la date de l'assemblée générale.

I (03135/693/21)

Le Conseil d'Administration.

MALIFRA, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 18.172.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le 4 juillet 2005 à 11.00 heures, au siège social, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003 et au 31 décembre 2004
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs pour les exercices écoulés et pour la tardivité de la tenue des Assemblées Générales statutaires
5. Décharge à donner au commissaire aux comptes
6. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur
7. Nominations statutaires
8. Divers

I (03136/528/21)

Le Conseil d'Administration.

**COFIDICO - COMPAGNIE FINANCIERE POUR LE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL
ET COMMERCIAL, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 5.767.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le 4 juillet 2005 à 11.00 heures, au siège social, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs pour l'exercice écoulé et pour la tardivité de la tenue de l'Assemblée Générale statutaire
5. Décharge à donner au commissaire aux comptes
6. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur
7. Nominations statutaires
8. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales
9. Divers

I (03137/528/23)

Le Conseil d'Administration.

FINANCIAL OVERSEAS INVESTMENT, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 33.333.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le 4 juillet 2005 à 15.30 heures, au siège social, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs pour l'exercice écoulé et pour la tardivité de la tenue de l'Assemblée Générale statutaire
5. Décharge à donner au commissaire aux comptes
6. Nominations statutaires
7. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales
8. Divers

I (03138/528/21)

Le Conseil d'Administration.